

# Recueil de publication

des délibérations  
du Conseil d'administration

N° 2026.04.30



Le  
**C.C.A.S.**  
d'Yvetot

Date de parution  
**11/05/2026**

[www.ccas-yvetot.fr](http://www.ccas-yvetot.fr)  
Publié électroniquement

**En application des articles L. 2131-1 et R. 2131-1 du code général des collectivités territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, les actes réglementaires et les décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel doivent être publiés sous format électronique, sur le site internet du C.C.A.S..**

**Certains des actes publiés ci-après ont pu être rendus anonymes conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article L. 312-1-2 du code des relations entre le public et l'administration, relatives à la protection des données personnelles. Les catégories de documents et informations qui dérogent à l'obligation d'anonymisation sont énumérées à l'article D. 312-1-3 de ce code .**

## DELIBERATION

Jeudi 30 Avril 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Veronique PREVELLE, Madame Béatrice BUREY, Monsieur Francis ALABERT

Absents avec pouvoirs :

Monsieur Franck PILORGET donne pouvoir à Madame Jessica DEMARAIS, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Madame Dominique TALADUN CHAUVEL

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative; Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

### ADOPTION BUDGET IME 1S2026

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel.

Conformément à l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, Il doit être adopté chaque année avant le 15 avril, date limite qui est portée au 30 avril lors d'une année de renouvellement des instances. **C'est également le cas de l'ensemble des budgets annexes adossés au budget principal.**

Son vote doit être précédé, dans un délai de dix semaines, par la tenue d'un débat d'orientation budgétaire et la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

La note de présentation annexée à la présente délibération détaille le budget primitif et les budgets annexes 2026 du Centre communal d'action sociale d'Yvetot.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- **D'APPROUVER** le budget annexe I.M.E. pour la période du 1 semestre 2026 ci-annexé et arrêté à la somme de 1 614 582 euros répartie ainsi :

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
 Reçu en préfecture le 07/05/2026  
 Publié le  
 ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_072-DE



Groupe Sens	Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)	2024	2025	1S2026
D	011 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	632 183,15 €	713 660,52 €	361 975,00 €
	012 - Dépenses afférentes au personnel	2 105 756,20 €	2 068 295,28 €	1 024 271,00 €
	016 - Dépenses afférentes à la structure	405 367,65 €	586 569,72 €	228 336,00 €
<b>Ligne 002</b>				
<b>Total D</b>		<b>3 143 307,00 €</b>	<b>3 368 525,52 €</b>	<b>1 614 582,00 €</b>
R	017 - Produits de la tarification	2 792 825,26 €	2 792 244,38 €	1 425 310,00 €
	018 - Autres produits relatifs à l'exploitation	310 924,86 €	174 545,47 €	82 600,00 €
	019 - Prods finan, except et non encaissables	49 035,14 €	98 180,38 €	10 541,00 €
<b>Ligne 002</b>				<b>96 131,00 €</b>
<b>Total R</b>		<b>3 152 785,26 €</b>	<b>3 064 970,23 €</b>	<b>1 614 582,00 €</b>
<b>RESULTAT</b>		<b>9 478,26 € -</b>	<b>303 555,29 €</b>	<b>- €</b>

- **D'APPROUVER** le fait que les comptes ne sont pas soumis à l'obligation d'équilibre budgétaire. Il est néanmoins précisé que la section de fonctionnement a été délibérément présentée à l'équilibre.

- **D'APPROUVER la section investissement** du budget annexe I.M.E. pour la période du 1 semestre 2026 arrêté à la somme de 78 113 euros.  
Il est rappelé également que les comptes ne sont pas soumis à une obligation d'équilibre dans la nomenclature M22.

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le



ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_072-DE

Groupe Sens (Cod)	Table	Groupe Chap	2 024	2 025	1S2026
D	D021 - Remboursement des dettes financières	021 - Rembours	135 066,68 €	135 066,68 €	67 535,00 €
	D022 - Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	022 - Acquisition	103 952,20 €	58 114,98 €	10 578,00 €
	D13 - Subventions d'investissement	13 - Subvention	- €	- €	- €
	D16 - Emprunts et dettes assimilées	16 - Emprunts et	- €	- €	- €
	D20 - Immobilisations incorporelles	20 - Immobilisat	- €	- €	- €
	D21 - Immobilisations corporelles	21 - Immobilisat	- €	- €	- €
	D15 - Provisions	15 - Provisions	- €	- €	- €
<b>Total D</b>			239 018,88 €	193 181,66 €	78 113,00 €
R	R027 - Augmentation des capitaux propres	027 - Augmenta	188 225,50 €	16 986,83 €	- €
	R029 - Autres ressources	029 - Autres res	- €	- €	- €
	R10 - Dotations, fonds divers et réserves	10 - Dotations, f	- €	- €	- €
	R13 - Subventions d'investissement	13 - Subvention	- €	- €	- €
	R16 - Emprunts et dettes assimilées	16 - Emprunts et	- €	- €	- €
	R28 - Amortissement des immobilisations	28 - Amortissen	- €	- €	- €
	R001 - Solde d'exécution de la section d'investissem	001 - Solde d'ex	- €	- €	- €
	R028 - Augmentation des dettes financières	028 - Augmenta	- €	- €	- €
<b>Total R</b>			188 225,50 €	16 986,83 €	- €
<b>MCO-EDUCATIF</b>		<b>RESULTAT</b>	<b>- 50 793,38 €</b>	<b>- 176 194,83 €</b>	<b>- 78 113,00 €</b>

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants ;

**VU** l'état prévisionnel des recettes et des dépenses ;

**VU** la délibération numéro 2399 du Conseil d'administration du 16 avril 2026 portant sur le rapport d'orientation budgétaire 2026 ;

**VU** la note de présentation synthétique du budget primitif et des budgets annexes 2026 du centre communal d'action sociale d'Yvetot.

**1 : APPROUVER** le budget annexe I.M.E. pour la période du 1 semestre 2026 ci-annexé et arrêté à la somme de 1 614 582 € par la section de fonctionnement et 78 113 € pour la partie investissement répartie ainsi :

- **FONCTIONNEMENT** :

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
 Reçu en préfecture le 07/05/2026  
 Publié le  
 ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_072-DE

Groupe Sens	Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)	2024	2025	1S2026
D	011 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	632 183,15 €	713 660,52 €	361 975,00 €
	012 - Dépenses afférentes au personnel	2 105 756,20 €	2 068 295,28 €	1 024 271,00 €
	016 - Dépenses afférentes à la structure	405 367,65 €	586 569,72 €	228 336,00 €
<b>Ligne 002</b>				
<b>Total D</b>		<b>3 143 307,00 €</b>	<b>3 368 525,52 €</b>	<b>1 614 582,00 €</b>
R	017 - Produits de la tarification	2 792 825,26 €	2 792 244,38 €	1 425 310,00 €
	018 - Autres produits relatifs à l'exploitation	310 924,86 €	174 545,47 €	82 600,00 €
	019 - Prodts finan, except et non encaissables	49 035,14 €	98 180,38 €	10 541,00 €
<b>Ligne 002</b>				
<b>Total R</b>		<b>3 152 785,26 €</b>	<b>3 064 970,23 €</b>	<b>1 614 582,00 €</b>
<b>RESULTAT</b>		<b>9 478,26 € -</b>	<b>303 555,29 €</b>	<b>- €</b>

- *INVESTISSEMENT* :

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
 Reçu en préfecture le 07/05/2026  
 Publié le  
 ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_072-DE



Groupe Sens (Cod)	Table	Groupe Chap	2 024	2 025	1S2026
D	D021 - Remboursement des dettes financières	021 - Rembours	135 066,68 €	135 066,68 €	67 535,00 €
	D022 - Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	022 - Acquisitio	103 952,20 €	58 114,98 €	10 578,00 €
	D13 - Subventions d'investissement	13 - Subvention	- €	- €	- €
	D16 - Emprunts et dettes assimilées	16 - Emprunts e	- €	- €	- €
	D20 - Immobilisations incorporelles	20 - Immobilisat	- €	- €	- €
	D21 - Immobilisations corporelles	21 - Immobilisat	- €	- €	- €
	D15 - Provisions	15 - Provisions	- €	- €	- €
<b>Total D</b>			<b>239 018,88 €</b>	<b>193 181,66 €</b>	<b>78 113,00 €</b>
R	R027 - Augmentation des capitaux propres	027 - Augmenta	188 225,50 €	16 986,83 €	- €
	R029 - Autres ressources	029 - Autres res;	- €	- €	- €
	R10 - Dotations, fonds divers et réserves	10 - Dotations, f	- €	- €	- €
	R13 - Subventions d'investissement	13 - Subvention	- €	- €	- €
	R16 - Emprunts et dettes assimilées	16 - Emprunts e	- €	- €	- €
	R28 - Amortissement des immobilisations	28 - Amortissem	- €	- €	- €
	R001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	001 - Solde d'ex	- €	- €	- €
	R028 - Augmentation des dettes financières	028 - Augmenta	- €	- €	- €
<b>Total R</b>			<b>188 225,50 €</b>	<b>16 986,83 €</b>	<b>- €</b>
<b>ICO-EDUCATIF</b>		<b>RESULTAT</b>	<b>- 50 793,38 €</b>	<b>- 176 194,83 €</b>	<b>- 78 113,00 €</b>

**ARTICLE 2 : DE PRENDRE EN COMPTE** le fait que les comptes ne sont pas soumis à l'obligation d'équilibre budgétaire. Il est néanmoins précisé que la section de fonctionnement a été délibérément présentée à l'équilibre.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

**Mme Dominique TALADUN CHAUVEL**

## DELIBERATION

Jeudi 30 Avril 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Veronique PREVELLE, Madame Béatrice BUREY, Monsieur Francis ALABERT

Absents avec pouvoirs :

Monsieur Franck PILORGET donne pouvoir à Madame Jessica DEMARAIS, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Madame Dominique TALADUN CHAUVEL

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative; Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

### **ADOPTION BUDGET CCAS 2026**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel.

Conformément à l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, Il doit être adopté chaque année avant le 15 avril, date limite qui est portée au 30 avril lors d'une année de renouvellement des instances.

Son vote doit être précédé, dans un délai de dix semaines, par la tenue d'un débat d'orientation budgétaire et la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

La note de présentation annexée à la présente délibération détaille le budget primitif 2026 du Centre communal d'action sociale d'Yvetot.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- **D'APPROUVER** le budget primitif pour l'exercice 2026 du budget principal CCAS ci-annexé et arrêté à la somme de 5 413 145,00 euros pour la section fonctionnement et 219 691 € pour la section investissement répartie ainsi :

#### **1. SECTION FONCTIONNEMENT**

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le



ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_079-DE

Groupe Sens (Code)	Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)	2 024	2 025	EPRD CCAS	ECART BP 2026 VS PC
				2026	2025
D	011 - Charges à caractère général	753 344 €	787 464 €	924 796 €	137 332 €
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 208 151 €	3 764 934 €	4 293 085 €	528 151 €
	042D - Opérations d'ordre de transfert entre sections	154 762 €	571 846 €	112 494 € -	459 352 €
	65 - Autres charges de gestion courante	60 436 €	67 951 €	70 770 €	2 819 €
	66 - Charges financières	- €	- €	- €	- €
	67 - Charges spécifiques	- €	3 587 €	12 000 €	8 413 €
<b>Total D</b>	<b>TOTAL Charges</b>	<b>4 176 693 €</b>	<b>5 195 783 €</b>	<b>5 413 145 €</b>	<b>217 362 €</b>
R	013 - Atténuations de charges	132 330 €	118 820 €	104 045 € -	14 775 €
	042R - Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 593 €	- €	54 964 €	54 964 €
	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 600 625 €	1 825 622 €	2 682 173 €	856 551 €
	74 - Dotations et participations	2 263 532 €	2 257 086 €	2 511 930 €	254 844 €
	75 - Autres produits de gestion courante	55 279 €	52 152 €	48 033 € -	4 119 €
	77 - Produits spécifiques	- €	4 419 €	12 000 €	7 581 €
<b>Total R</b>	<b>TOTAL Recettes</b>	<b>4 077 359 €</b>	<b>4 258 098 €</b>	<b>5 413 145 €</b>	<b>1 155 047 €</b>
	<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>- 99 334 €</b>	<b>- 937 684 €</b>	<b>- €</b>	<b>937 684 €</b>

## 2. SECTION INVESTISSEMENT

Groupe Sens (Code)	Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)	2 024	2 025	EPRD CCAS	ECART BP 2026 VS PC 2025
				2026	VS PC 2025
D	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 593 €	- €	54 964 €	54 964 €
	041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	- €
	16 - Emprunts et dettes assimilées	4 242 €	4 242 €	4 242 €	- €
	20 - Immobilisations incorporelles	652 €	- €	9 701 €	9 701 €
	21 - Immobilisations corporelles	115 928 €	409 724 €	130 784 € -	278 940 €
	23 - Immobilisations en cours	170 685 €	11 963 €	20 000 €	8 037 €
	27 - Autres immobilisations financières	13 200 €	- €	- €	- €
<b>Total D</b>	<b>TOTAL Charges</b>	<b>330 300 €</b>	<b>425 929 €</b>	<b>219 691 € -</b>	<b>206 238 €</b>
R	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	154 762 €	571 846 €	112 494 € -	459 352 €
	041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	- €
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	48 709 €	44 568 €	46 232 €	1 664 €
	13 - Subventions d'investissement	2 863 €	46 124 €	60 965 €	14 841 €
	16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	- €
	23 - Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
<b>Total R</b>	<b>TOTAL Recettes</b>	<b>206 334 €</b>	<b>662 539 €</b>	<b>219 691 € -</b>	<b>442 848 €</b>
	<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>- 123 965 €</b>	<b>236 610 €</b>	<b>- € -</b>	<b>236 610 €</b>

**NB : faute de disposer du compte administratif et de gestion, le budget principal fera l'objet d'une intégration des résultats et des restes à réaliser dans le cadre d'un budget supplémentaire, voté avant le 30 juin 2026.**

# DELIBERATION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré avec :  
 Pour : 2

Abstention(s) : 7

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Franck PILORGET, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Natacha BLY, Madame Béatrice BUREY

Décide de :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération numéro 2399 du Conseil d'administration du 16 avril 2026, portant sur le rapport d'orientation budgétaire 2026 ;

VU la note de présentation synthétique du budget primitif 2026 du Centre communal d'action sociale d'Yvetot.

**ARTICLE UNIQUE : APPROUVER** le budget primitif pour l'exercice 2026 du budget principal CCAS ci-annexé et arrêté à la somme de 5 413 145,00 euros pour la section fonctionnement et 219 691 € pour la section investissement répartie ainsi :

## - SECTION FONCTIONNEMENT

Groupe Sens (Code)	Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)	2 024	2 025	EPRD CCAS 2026	ECART BP 2026 VS PC 2025
D	011 - Charges à caractère général	753 344 €	787 464 €	924 796 €	137 332 €
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 208 151 €	3 764 934 €	4 293 085 €	528 151 €
	042D - Opérations d'ordre de transfert entre sections	154 762 €	571 846 €	112 494 €	- 459 352 €
	65 - Autres charges de gestion courante	60 436 €	67 951 €	70 770 €	2 819 €
	66 - Charges financières	- €	- €	- €	- €
	67 - Charges spécifiques	- €	3 587 €	12 000 €	8 413 €
<b>Total D</b>	<b>TOTAL Charges</b>	<b>4 176 693 €</b>	<b>5 195 783 €</b>	<b>5 413 145 €</b>	<b>217 362 €</b>
R	013 - Atténuations de charges	132 330 €	118 820 €	104 045 €	- 14 775 €
	042R - Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 593 €	- €	54 964 €	54 964 €
	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 600 625 €	1 825 622 €	2 682 173 €	856 551 €
	74 - Dotations et participations	2 263 532 €	2 257 086 €	2 511 930 €	254 844 €
	75 - Autres produits de gestion courante	55 279 €	52 152 €	48 033 €	- 4 119 €
	77 - Produits spécifiques	- €	4 419 €	12 000 €	7 581 €
<b>Total R</b>	<b>TOTAL Recettes</b>	<b>4 077 359 €</b>	<b>4 258 098 €</b>	<b>5 413 145 €</b>	<b>1 155 047 €</b>
	<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>- 99 334 €</b>	<b>- 937 684 €</b>	<b>- €</b>	<b>937 684 €</b>

## - SECTION INVESTISSEMENT

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le



ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_079-DE

Groupe Sens (Code)	Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)	2 024	2 025	EPRD CCAS	ECART BP 2026
				2026	VS PC 2025
D	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 593 €	- €	54 964 €	54 964 €
	<b>041 - Opérations patrimoniales</b>	- €	- €	- €	- €
	16 - Emprunts et dettes assimilées	4 242 €	4 242 €	4 242 €	- €
	<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	652 €	- €	9 701 €	9 701 €
	21 - Immobilisations corporelles	115 928 €	409 724 €	130 784 €	- 278 940 €
	<b>23 - Immobilisations en cours</b>	170 685 €	11 963 €	20 000 €	8 037 €
	27 - Autres immobilisations financières	13 200 €	- €	- €	- €
<b>Total D</b>	<b>TOTAL Charges</b>	<b>330 300 €</b>	<b>425 929 €</b>	<b>219 691 €</b>	<b>- 206 238 €</b>
R	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	154 762 €	571 846 €	112 494 €	- 459 352 €
	<b>041 - Opérations patrimoniales</b>	- €	- €	- €	- €
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	48 709 €	44 568 €	46 232 €	1 664 €
	<b>13 - Subventions d'investissement</b>	2 863 €	46 124 €	60 965 €	14 841 €
	16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	- €
	<b>23 - Immobilisations en cours</b>	- €	- €	- €	- €
<b>Total R</b>	<b>TOTAL Recettes</b>	<b>206 334 €</b>	<b>662 539 €</b>	<b>219 691 €</b>	<b>- 442 848 €</b>
	<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>- 123 965 €</b>	<b>236 610 €</b>	<b>- €</b>	<b>236 610 €</b>

**NB : faute de disposer du compte administratif et de gestion, le budget principal fera l'objet d'une intégration des résultats et des restes à réaliser dans le cadre d'un budget supplémentaire, voté avant le 30 juin 2026.**

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

**Mme Dominique TALADUN CHAUVEL**

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_080-DE



Jeudi 30 Avril 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS.

### Etaient présents :

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Veronique PREVELLE, Madame Béatrice BUREY, Monsieur Francis ALABERT

### Absents avec pouvoirs :

Monsieur Franck PILORGET donne pouvoir à Madame Jessica DEMARAIS, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Madame Dominique TALADUN CHAUVEL

### Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative; Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

## **ADOPTION BUDGET CUISINE CENTRALE 1S2026**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel.

Conformément à l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, Il doit être adopté chaque année avant le 15 avril, date limite qui est portée au 30 avril lors d'une année de renouvellement des instances.

Son vote doit être précédé, dans un délai de dix semaines, par la tenue d'un débat d'orientation budgétaire et la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

La note de présentation annexée à la présente délibération détaille le budget primitif 2026 du Centre communal d'action sociale d'Yvetot.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- **D'APPROUVER** le budget primitif pour l'exercice 2026 du budget Cuisine Centrale ci-annexé et arrêté à la somme de 540 923 euros pour la section fonctionnement et 43 980 € pour la section investissement répartie ainsi :

### **1. SECTION FONCTIONNEMENT**

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
 Reçu en préfecture le 07/05/2026  
 Publié le  
 ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_080-DE



		EPRD CCAS		
Groupe Sens	Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)	2 024	2 025	1S2026
D	011 - Charges à caractère général	495 121,36 €	505 826,80 €	283 219,00 €
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	468 224,21 €	439 541,84 €	239 779,00 €
	042D - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 184,32 €	5 935,30 €	3 592,00 €
	65 - Autres charges de gestion courante	1 464,16 €	3 477,30 €	1 028,00 €
	66 - Charges financières	19 198,05 €	24 610,44 €	12 305,00 €
	67 - Charges spécifiques	- €	- €	1 000,00 €
<b>Total D</b>		<b>991 192,10 €</b>	<b>979 391,68 €</b>	<b>540 923,00 €</b>
R	013 - Atténuations de charges	25 793,72 €	10 260,44 €	5 000,00 €
	042R - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €
	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	995 738,56 €	955 679,61 €	534 923,00 €
	74 - Dotations et participations	85,83 €	- €	- €
	75 - Autres produits de gestion courante	24 840,45 €	222,11 €	- €
	77 - Produits spécifiques	- €	736,89 €	1 000,00 €
<b>Total R</b>		<b>1 046 458,56 €</b>	<b>966 899,05 €</b>	<b>540 923,00 €</b>
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>		<b>55 266,46 €</b>	<b>- 12 492,63 €</b>	<b>- €</b>

## 2. SECTION INVESTISSEMENT

		EPRD CCAS		
Groupe Sens (Code)	Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)	2 024	2 025	1S2026
D	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €
	041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
	16 - Emprunts et dettes assimilées	63 994,56 €	65 120,88 €	33 135,00 €
	20 - Immobilisations incorporelles	39,93 €	- €	500,00 €
	21 - Immobilisations corporelles	2 612,14 €	1 507,20 €	10 345,00 €
	23 - Immobilisations en cours	330 074,31 €	280,80 €	- €
	27 - Autres immobilisations financières	- €	- €	- €
<b>Total D</b>		<b>396 720,94 €</b>	<b>66 908,88 €</b>	<b>43 980,00 €</b>
R	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 184,32 €	5 935,30 €	3 592,00 €
	041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 662,58 €	295 462,55 €	40 388,00 €
	13 - Subventions d'investissement	4 000,00 €	- €	- €
	16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €
	23 - Immobilisations en cours	- €	- €	- €
<b>Total R</b>		<b>12 846,90 €</b>	<b>301 397,85 €</b>	<b>43 980,00 €</b>
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>		<b>- 383 874,04 €</b>	<b>234 488,97 €</b>	<b>- €</b>

# DELIBERATION

**NB : faute de disposer du compte administratif et de gestion, le budget Cuisine Centrale fera l'objet d'une intégration des résultats et des restes à réaliser dans le cadre d'un budget supplémentaire, voté avant le 30 juin 2026.**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération numéro 2399 du Conseil d'administration du 16 avril 2026, portant sur le rapport d'orientation budgétaire 2026 ;

VU la note de présentation synthétique du budget primitif 2026 du Centre communal d'action sociale d'Yvetot.

**ARTICLE UNIQUE : APPROUVER** le budget primitif pour l'exercice 2026 du budget Cuisine Centrale ci-annexé et arrêté à la somme de 540 923 euros pour la section fonctionnement et 43 980 € pour la section investissement répartie ainsi :

- SECTION FONCTIONNEMENT

		EPRD CCAS		
Groupe Sens	Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)	2 024	2 025	1S2026
D	011 - Charges à caractère général	495 121,36 €	505 826,80 €	283 219,00 €
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	468 224,21 €	439 541,84 €	239 779,00 €
	042D - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 184,32 €	5 935,30 €	3 592,00 €
	65 - Autres charges de gestion courante	1 464,16 €	3 477,30 €	1 028,00 €
	66 - Charges financières	19 198,05 €	24 610,44 €	12 305,00 €
	67 - Charges spécifiques	- €	- €	1 000,00 €
<b>Total D</b>		<b>991 192,10 €</b>	<b>979 391,68 €</b>	<b>540 923,00 €</b>
R	013 - Atténuations de charges	25 793,72 €	10 260,44 €	5 000,00 €
	042R - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €
	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	995 738,56 €	955 679,61 €	534 923,00 €
	74 - Dotations et participations	85,83 €	- €	- €
	75 - Autres produits de gestion courante	24 840,45 €	222,11 €	- €
	77 - Produits spécifiques	- €	736,89 €	1 000,00 €
<b>Total R</b>		<b>1 046 458,56 €</b>	<b>966 899,05 €</b>	<b>540 923,00 €</b>
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>		<b>55 266,46 € -</b>	<b>12 492,63 €</b>	<b>- €</b>

# DELIBERATION

## - SECTION INVESTISSEMENT

Groupe Sens (Code)	Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)	2 024	2 025	EPRD CCAS 1S2026
D	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €
	041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
	16 - Emprunts et dettes assimilées	63 994,56 €	65 120,88 €	33 135,00 €
	20 - Immobilisations incorporelles	39,93 €	- €	500,00 €
	21 - Immobilisations corporelles	2 612,14 €	1 507,20 €	10 345,00 €
	23 - Immobilisations en cours	330 074,31 €	280,80 €	- €
	27 - Autres immobilisations financières	- €	- €	- €
<b>Total D</b>		<b>396 720,94 €</b>	<b>66 908,88 €</b>	<b>43 980,00 €</b>
R	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 184,32 €	5 935,30 €	3 592,00 €
	041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 662,58 €	295 462,55 €	40 388,00 €
	13 - Subventions d'investissement	4 000,00 €	- €	- €
	16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €
	23 - Immobilisations en cours	- €	- €	- €
<b>Total R</b>		<b>12 846,90 €</b>	<b>301 397,85 €</b>	<b>43 980,00 €</b>
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>		<b>- 383 874,04 €</b>	<b>234 488,97 €</b>	<b>- €</b>

**NB : faute de disposer du compte administratif et de gestion, le budget Cuisine Centrale fera l'objet d'une intégration des résultats et des restes à réaliser dans le cadre d'un budget supplémentaire, voté avant le 30 juin 2026.**

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

**Mme Dominique TALADUN CHAUVEL**

## DELIBERATION

Jeudi 30 Avril 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Veronique PREVELLE, Madame Béatrice BUREY, Monsieur Francis ALABERT

Absents avec pouvoirs :

Monsieur Franck PILORGET donne pouvoir à Madame Jessica DEMARAIS, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Madame Dominique TALADUN CHAUVEL

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative; Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

### **ADOPTION BUDGET ERHR 1S2026**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel.

Conformément à l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, Il doit être adopté chaque année avant le 15 avril, date limite qui est portée au 30 avril lors d'une année de renouvellement des instances. **C'est également le cas de l'ensemble des budgets annexes adossés au budget principal.**

Son vote doit être précédé, dans un délai de dix semaines, par la tenue d'un débat d'orientation budgétaire et la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

La note de présentation annexée à la présente délibération détaille le budget primitif et les budgets annexes 2026 du Centre communal d'action sociale d'Yvetot.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- **D'APPROUVER** le budget annexe E.R.H.R. pour la période du 1 semestre 2026 ci-annexé et arrêté à la somme de 851 113 euros répartie ainsi :

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
 Reçu en préfecture le 07/05/2026  
 Publié le  
 ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_077-DE



Groupe Sens Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)		2024	2025	1S2026
D	011 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	47 422,75 €	65 929,34 €	32 147,00 €
	012 - Dépenses afférentes au personnel	692 834,25 €	916 725,74 €	570 783,00 €
	016 - Dépenses afférentes à la structure	104 920,07 €	220 393,41 €	93 162,00 €
<b>Ligne 002</b>				<b>155 021,00 €</b>
<b>Total D</b>		<b>845 177,07 €</b>	<b>1 203 048,49 €</b>	<b>851 113,00 €</b>
R	017 - Produits de la tarification	999 480,30 €	1 071 813,66 €	539 713,00 €
	018 - Autres produits relatifs à l'exploitation	23 593,84 €	128 223,52 €	311 400,00 €
	019 - Prods finan, except et non encaissables	422,29 €	38 252,80 €	- €
<b>Ligne 002</b>				
<b>Total R</b>		<b>1 023 496,43 €</b>	<b>1 238 289,98 €</b>	<b>851 113,00 €</b>
<b>RESULTAT</b>		<b>178 319,36 €</b>	<b>35 241,49 €</b>	<b>- €</b>

- **D'APPROUVER** le fait que les comptes ne sont pas soumis à l'obligation d'équilibre budgétaire. Il est néanmoins précisé que la section de fonctionnement a été délibérément présentée à l'équilibre.

- **D'APPROUVER la section investissement** du budget annexe E.R.H.R. pour la période du 1 semestre 2026 arrêté à la somme de 14 035 euros.  
Il est rappelé également que les comptes ne sont pas soumis à une obligation d'équilibre dans la nomenclature M22.

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
 Reçu en préfecture le 07/05/2026  
 Publié le  
 ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_077-DE



Groupe Sens (Cod)	Table	Groupe Chap	2 024	2 025	1S2026
D	D021 - Remboursement des dettes financières	021 - Rembours	- €	- €	- €
	D022 - Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	022 - Acquisition	2 220,15 €	10 546,52 €	14 035,00 €
	D13 - Subventions d'investissement	13 - Subvention	- €	- €	- €
	D16 - Emprunts et dettes assimilées	16 - Emprunts et	- €	- €	- €
	D20 - Immobilisations incorporelles	20 - Immobilisat	- €	- €	- €
	D21 - Immobilisations corporelles	21 - Immobilisat	- €	- €	- €
	D15 - Provisions	15 - Provisions	- €	- €	- €
<b>Total D</b>			<b>2 220,15 €</b>	<b>10 546,52 €</b>	<b>14 035,00 €</b>
R	R027 - Augmentation des capitaux propres	027 - Augmenta	570,83 €	362,01 €	- €
	R029 - Autres ressources	029 - Autres res	- €	- €	- €
	R10 - Dotations, fonds divers et réserves	10 - Dotations, f	- €	- €	- €
	R13 - Subventions d'investissement	13 - Subvention	- €	- €	- €
	R16 - Emprunts et dettes assimilées	16 - Emprunts et	- €	- €	- €
	R28 - Amortissement des immobilisations	28 - Amortissem	- €	- €	- €
	R001 - Solde d'exécution de la section d'investissem	001 - Solde d'ex	- €	- €	- €
	R028 - Augmentation des dettes financières	028 - Augmenta	- €	- €	- €
<b>Total R</b>			<b>570,83 €</b>	<b>362,01 €</b>	<b>- €</b>
<b>S HANDICAP RARE</b>		<b>RESULTAT</b>	<b>- 1 649,32 €</b>	<b>- 10 184,51 €</b>	<b>- 14 035,00 €</b>

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants ;

**VU** l'état prévisionnel des recettes et des dépenses ;

**VU** la délibération numéro 2399 du Conseil d'administration du 16 avril 2026 portant sur le rapport d'orientation budgétaire 2026 ;

**VU** la note de présentation synthétique du budget primitif et des budgets annexes 2026 du centre communal d'action sociale d'Yvetot.

**1 : APPROUVER** le budget annexe E.R.H.R. pour la période du 1 semestre 2026 ci-annexé et arrêté à la somme de 851 113 € par la section de fonctionnement et 14 035 € pour la partie investissement répartie ainsi :

- **FONCTIONNEMENT** :

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
 Reçu en préfecture le 07/05/2026  
 Publié le  
 ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_077-DE



Groupe Sens Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)		2024	2025	1S2026
D	011 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	47 422,75 €	65 929,34 €	32 147,00 €
	012 - Dépenses afférentes au personnel	692 834,25 €	916 725,74 €	570 783,00 €
	016 - Dépenses afférentes à la structure	104 920,07 €	220 393,41 €	93 162,00 €
<b>Ligne 002</b>				<b>155 021,00 €</b>
<b>Total D</b>		<b>845 177,07 €</b>	<b>1 203 048,49 €</b>	<b>851 113,00 €</b>
R	017 - Produits de la tarification	999 480,30 €	1 071 813,66 €	539 713,00 €
	018 - Autres produits relatifs à l'exploitation	23 593,84 €	128 223,52 €	311 400,00 €
	019 - Prods finan, except et non encaissables	422,29 €	38 252,80 €	- €
<b>Ligne 002</b>				
<b>Total R</b>		<b>1 023 496,43 €</b>	<b>1 238 289,98 €</b>	<b>851 113,00 €</b>
<b>RESULTAT</b>		<b>178 319,36 €</b>	<b>35 241,49 €</b>	<b>- €</b>

- *INVESTISSEMENT :*

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
 Reçu en préfecture le 07/05/2026  
 Publié le  
 ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_077-DE



Groupe Sens (Cod)	Table	Groupe Chap	2 024	2 025	1S2026
D	D021 - Remboursement des dettes financières	021 - Rembours	- €	- €	- €
	D022 - Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	022 - Acquisitio	2 220,15 €	10 546,52 €	14 035,00 €
	D13 - Subventions d'investissement	13 - Subvention	- €	- €	- €
	D16 - Emprunts et dettes assimilées	16 - Emprunts e	- €	- €	- €
	D20 - Immobilisations incorporelles	20 - Immobilisat	- €	- €	- €
	D21 - Immobilisations corporelles	21 - Immobilisat	- €	- €	- €
	D15 - Provisions	15 - Provisions	- €	- €	- €
<b>Total D</b>			<b>2 220,15 €</b>	<b>10 546,52 €</b>	<b>14 035,00 €</b>
R	R027 - Augmentation des capitaux propres	027 - Augmenta	570,83 €	362,01 €	- €
	R029 - Autres ressources	029 - Autres res;	- €	- €	- €
	R10 - Dotations, fonds divers et réserves	10 - Dotations, f	- €	- €	- €
	R13 - Subventions d'investissement	13 - Subvention	- €	- €	- €
	R16 - Emprunts et dettes assimilées	16 - Emprunts e	- €	- €	- €
	R28 - Amortissement des immobilisations	28 - Amortissem	- €	- €	- €
	R001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	001 - Solde d'ex	- €	- €	- €
	R028 - Augmentation des dettes financières	028 - Augmenta	- €	- €	- €
<b>Total R</b>			<b>570,83 €</b>	<b>362,01 €</b>	<b>- €</b>
<b>S HANDICAP RARE</b>			<b>RESULTAT</b>	<b>- 1 649,32 €</b>	<b>- 10 184,51 € - 14 035,00 €</b>

**ARTICLE 2 : DE PRENDRE EN COMPTE** le fait que les comptes ne sont pas soumis à l'obligation d'équilibre budgétaire. Il est néanmoins précisé que la section de fonctionnement a été délibérément présentée à l'équilibre.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

**Mme Dominique TALADUN CHAUVEL**

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_070-DE



Jeudi 30 Avril 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS.

### Etaient présents :

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Veronique PREVELLE, Madame Béatrice BUREY, Monsieur Francis ALABERT

### Absents avec pouvoirs :

Monsieur Franck PILORGET donne pouvoir à Madame Jessica DEMARAIS, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Madame Dominique TALADUN CHAUVEL

### Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative; Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

## **ADOPTION BUDGET ESAT BPAC 1S2026**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel.

Conformément à l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, Il doit être adopté chaque année avant le 15 avril, date limite qui est portée au 30 avril lors d'une année de renouvellement des instances. **C'est également le cas de l'ensemble des budgets annexes adossés au budget principal.**

Son vote doit être précédé, dans un délai de dix semaines, par la tenue d'un débat d'orientation budgétaire et la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

La note de présentation annexée à la présente délibération détaille le budget primitif et les budgets annexes 2026 du Centre communal d'action sociale d'Yvetot.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- **D'APPROUVER** le budget annexe Esat BPAC pour la période du 1 semestre 2026 ci-annexé et arrêté à la somme de 1 650 656 euros répartie ainsi :

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 076-267600617-20260430-2026_04_30_070-DE



Groupe Sens (Cod Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)	2024	2025	1S2026
D	011 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante		
	339 589,40 €	354 372,08 €	171 749,00 €
	012 - Dépenses afférentes au personnel		
	2 547 568,08 €	2 640 116,29 €	1 389 814,00 €
	016 - Dépenses afférentes à la structure		
	62 313,14 €	68 878,53 €	45 883,00 €
	<b>Ligne 002</b>		<b>43 210,00 €</b>
<b>Total D</b>	<b>2 949 470,62 €</b>	<b>3 063 366,90 €</b>	<b>1 650 656,00 €</b>
R	018 - Autres produits relatifs à l'exploitation		
	3 065 688,00 €	3 223 337,69 €	1 650 656,00 €
	019 - Prods finan, except et non encaissables		
	2 244,60 €	674,51 €	- €
	<b>Ligne 002</b>		
<b>Total R</b>	<b>3 067 932,60 €</b>	<b>3 224 012,20 €</b>	<b>1 650 656,00 €</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>118 461,98 €</b>	<b>160 645,30 €</b>	<b>- €</b>

- **D'APPROUVER** le fait que les comptes ne sont pas soumis à l'obligation d'équilibre budgétaire. Il est néanmoins précisé que la section de fonctionnement a été délibérément présentée à l'équilibre.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants ;

**VU** l'état prévisionnel des recettes et des dépenses ;

**VU** la délibération numéro 2399 du Conseil d'administration du 16 avril 2026 portant sur le rapport d'orientation budgétaire 2026 ;

**VU** la note de présentation synthétique du budget primitif et des budgets annexes 2026 du centre communal d'action sociale d'Yvetot.

**1 : APPROUVER** le budget annexe ESAT BPAC pour la période du 1 semestre 2026 et arrêté à la somme de 1 650 656 € pour la section de fonctionnement répartie ainsi :

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
 Reçu en préfecture le 07/05/2026  
 Publié le  
 ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_070-DE



Groupe Sens (Cod Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé))		2024	2025	1S2026
D	011 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	339 589,40 €	354 372,08 €	171 749,00 €
	012 - Dépenses afférentes au personnel	2 547 568,08 €	2 640 116,29 €	1 389 814,00 €
	016 - Dépenses afférentes à la structure	62 313,14 €	68 878,53 €	45 883,00 €
<b>Ligne 002</b>				<b>43 210,00 €</b>
<b>Total D</b>		<b>2 949 470,62 €</b>	<b>3 063 366,90 €</b>	<b>1 650 656,00 €</b>
R	018 - Autres produits relatifs à l'exploitation	3 065 688,00 €	3 223 337,69 €	1 650 656,00 €
	019 - Prods finan, except et non encaissables	2 244,60 €	674,51 €	- €
<b>Ligne 002</b>				
<b>Total R</b>		<b>3 067 932,60 €</b>	<b>3 224 012,20 €</b>	<b>1 650 656,00 €</b>
<b>RESULTAT</b>		<b>118 461,98 €</b>	<b>160 645,30 €</b>	<b>- €</b>

**ARTICLE 2 : DE PRENDRE EN COMPTE** le fait que les comptes ne sont pas soumis à l'obligation d'équilibre budgétaire. Il est néanmoins précisé que la section de fonctionnement a été délibérément présentée à l'équilibre.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

**Mme Dominique TALADUN CHAUVEL**

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_069-DE



Jeudi 30 Avril 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS.

### Etaient présents :

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Veronique PREVELLE, Madame Béatrice BUREY, Monsieur Francis ALABERT

### Absents avec pouvoirs :

Monsieur Franck PILORGET donne pouvoir à Madame Jessica DEMARAIS, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Madame Dominique TALADUN CHAUVEL

### Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative; Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

## **ADOPTION BUDGET ESAT BPAS 1S2026**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel.

Conformément à l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, Il doit être adopté chaque année avant le 15 avril, date limite qui est portée au 30 avril lors d'une année de renouvellement des instances. **C'est également le cas de l'ensemble des budgets annexes adossés au budget principal.**

Son vote doit être précédé, dans un délai de dix semaines, par la tenue d'un débat d'orientation budgétaire et la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

La note de présentation annexée à la présente délibération détaille le budget primitif et les budgets annexes 2026 du Centre communal d'action sociale d'Yvetot.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- **D'APPROUVER** le budget annexe Esat BAPS pour la période du 1 semestre 2026 ci-annexé et arrêté à la somme de 1 256 843 euros répartie ainsi :

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 076-267600617-20260430-2026_04_30_069-DE

Groupe Sens (Cod Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)	2024	2025	1S2026
D 011 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	578 584,09 €	473 456,98 €	292 022,00 €
012 - Dépenses afférentes au personnel	1 574 832,36 €	1 653 587,27 €	854 657,00 €
016 - Dépenses afférentes à la structure	189 316,05 €	272 484,87 €	110 164,00 €
<b>Ligne 002</b>			
<b>Total D</b>	<b>2 342 732,50 €</b>	<b>2 399 529,12 €</b>	<b>1 256 843,00 €</b>
R 017 - Produits de la tarification	2 136 751,04 €	2 174 733,87 €	1 096 066,00 €
018 - Autres produits relatifs à l'exploitation	296 147,94 €	333 241,86 €	157 514,00 €
019 - Prods finan, except et non encaissables	6 298,80 €	34 955,80 €	149,00 €
<b>Ligne 002</b>			<b>3 114,00 €</b>
<b>Total R</b>	<b>2 439 197,78 €</b>	<b>2 542 931,53 €</b>	<b>1 256 843,00 €</b>

- **D'APPROUVER** le fait que les comptes ne sont pas soumis à l'obligation d'équilibre budgétaire. Il est néanmoins précisé que la section de fonctionnement a été délibérément présentée à l'équilibre.

- **D'APPROUVER la section investissement** du budget annexe ESAT BPAS pour la période du 1 semestre 2026 arrêté à la somme de 44 460 euros.  
Il est rappelé également que les comptes ne sont pas soumis à une obligation d'équilibre dans la nomenclature M22.

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
 Reçu en préfecture le 07/05/2026  
 Publié le  
 ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_069-DE



Groupe Sens (Code)	Table	Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)	2 024	2 025	1S2026
D	D021 - Rembourse	021 - Remboursement des dettes financi	- €	- €	- €
	D022 - Acquisition	022 - Acquisition d'éléments de l'actif im	88 360,44 €	30 218,56 €	44 460,00 €
	D13 - Subventions	13 - Subventions d'investissement	- €	- €	- €
	D16 - Emprunts et	16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €
	D20 - Immobilisati	20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €
	D21 - Immobilisati	21 - Immobilisations corporelles	- €	- €	- €
	D15 - Provisions	15 - Provisions	- €	- €	- €
<b>Total D</b>			<b>88 360,44 €</b>	<b>30 218,56 €</b>	<b>44 460,00 €</b>
R	R027 - Augmentat	027 - Augmentation des capitaux propres	16 434,98 €	13 590,14 €	- €
	R029 - Autres ress	029 - Autres ressources	- €	- €	- €
	R10 - Dotations, fc	10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €
	R13 - Subventions	13 - Subventions d'investissement	- €	- €	- €
	R16 - Emprunts et	16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €
	R28 - Amortissem	28 - Amortissement des immobilisations	- €	- €	- €
	R001 - Solde d'exé	001 - Solde d'exécution de la section d'in	- €	- €	- €
	R028 - Augmentat	028 - Augmentation des dettes financière	- €	- €	- €
<b>Total R</b>			<b>16 434,98 €</b>	<b>13 590,14 €</b>	<b>- €</b>
<b>RESULTAT</b>			<b>- 71 925,46 €</b>	<b>- 16 628,42 €</b>	<b>- 44 460,00 €</b>

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants ;

VU l'état prévisionnel des recettes et des dépenses ;

VU la délibération numéro 2399 du Conseil d'administration du 16 avril 2026 portant sur le rapport d'orientation budgétaire 2026 ;

VU la note de présentation synthétique du budget primitif et des budgets annexes 2026 du centre communal d'action sociale d'Yvetot.

**1 : APPROUVER** le budget annexe ESAT BPAS pour la période du 1 semestre 2026 ci-annexé et arrêté à la somme de 1 256 843 € par la section de fonctionnement et 44 460 € pour la partie investissement répartie ainsi :

- **FONCTIONNEMENT** :

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
 Reçu en préfecture le 07/05/2026  
 Publié le  
 ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_069-DE



Groupe Sens (Cod Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)		2024	2025	1S2026
D	011 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	578 584,09 €	473 456,98 €	292 022,00 €
	012 - Dépenses afférentes au personnel	1 574 832,36 €	1 653 587,27 €	854 657,00 €
	016 - Dépenses afférentes à la structure	189 316,05 €	272 484,87 €	110 164,00 €
<b>Ligne 002</b>				
<b>Total D</b>		<b>2 342 732,50 €</b>	<b>2 399 529,12 €</b>	<b>1 256 843,00 €</b>
R	017 - Produits de la tarification	2 136 751,04 €	2 174 733,87 €	1 096 066,00 €
	018 - Autres produits relatifs à l'exploitation	296 147,94 €	333 241,86 €	157 514,00 €
	019 - Prods finan, except et non encaissables	6 298,80 €	34 955,80 €	149,00 €
<b>Ligne 002</b>				<b>3 114,00 €</b>
<b>Total R</b>		<b>2 439 197,78 €</b>	<b>2 542 931,53 €</b>	<b>1 256 843,00 €</b>

- **INVESTISSEMENT :**

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
 Reçu en préfecture le 07/05/2026  
 Publié le  
 ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_069-DE



Groupe Sens (Code)	Table	Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)	2 024	2 025	1S2026
D	D021 - Rembourse	021 - Remboursement des dettes financi	- €	- €	- €
	D022 - Acquisition	022 - Acquisition d'éléments de l'actif im	88 360,44 €	30 218,56 €	44 460,00 €
	D13 - Subventions	13 - Subventions d'investissement	- €	- €	- €
	D16 - Emprunts et	16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €
	D20 - Immobilisati	20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €
	D21 - Immobilisati	21 - Immobilisations corporelles	- €	- €	- €
	D15 - Provisions	15 - Provisions	- €	- €	- €
<b>Total D</b>			<b>88 360,44 €</b>	<b>30 218,56 €</b>	<b>44 460,00 €</b>
R	R027 - Augmentat	027 - Augmentation des capitaux propres	16 434,98 €	13 590,14 €	- €
	R029 - Autres ress	029 - Autres ressources	- €	- €	- €
	R10 - Dotations, fc	10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €
	R13 - Subventions	13 - Subventions d'investissement	- €	- €	- €
	R16 - Emprunts et	16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €
	R28 - Amortissem	28 - Amortissement des immobilisations	- €	- €	- €
	R001 - Solde d'exé	001 - Solde d'exécution de la section d'in	- €	- €	- €
	R028 - Augmentat	028 - Augmentation des dettes financièr	- €	- €	- €
<b>Total R</b>			<b>16 434,98 €</b>	<b>13 590,14 €</b>	<b>- €</b>
<b>RESULTAT</b>			<b>- 71 925,46 €</b>	<b>- 16 628,42 €</b>	<b>- 44 460,00 €</b>

**ARTICLE 2 : DE PRENDRE EN COMPTE** le fait que les comptes ne sont pas soumis à l'obligation d'équilibre budgétaire. Il est néanmoins précisé que la section de fonctionnement a été délibérément présentée à l'équilibre.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

**Mme Dominique TALADUN CHAUVEL**

## DELIBERATION

Jeudi 30 Avril 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Veronique PREVELLE, Madame Béatrice BUREY, Monsieur Francis ALABERT

Absents avec pouvoirs :

Monsieur Franck PILORGET donne pouvoir à Madame Jessica DEMARAIS, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Madame Dominique TALADUN CHAUVEL

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative; Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

### **ADOPTION BUDGET FOYER HEBERGEMENT 1S2026**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel.

Conformément à l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, Il doit être adopté chaque année avant le 15 avril, date limite qui est portée au 30 avril lors d'une année de renouvellement des instances. **C'est également le cas de l'ensemble des budgets annexes adossés au budget principal.**

Son vote doit être précédé, dans un délai de dix semaines, par la tenue d'un débat d'orientation budgétaire et la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.


La note de présentation annexée à la présente délibération détaille le budget primitif et les budgets annexes 2026 du Centre communal d'action sociale d'Yvetot.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- **D'APPROUVER** le budget annexe Foyer d'Hébergement pour la période du 1 semestre 2026 ci-annexé et arrêté à la somme de 1 503 455 euros répartie ainsi :

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
 Reçu en préfecture le 07/05/2026  
 Publié le  
 ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_071-DE



Groupe Sens (Cod Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)		2024	2025	1S2026
D	011 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	611 803,33 €	532 118,15 €	284 007,00 €
	012 - Dépenses afférentes au personnel	1 938 706,14 €	2 186 903,96 €	1 075 707,00 €
	016 - Dépenses afférentes à la structure	274 285,41 €	344 086,62 €	143 741,00 €
<b>Ligne 002</b>				
Total D		<b>2 824 794,88 €</b>	<b>3 063 108,73 €</b>	<b>1 503 455,00 €</b>
R	017 - Produits de la tarification	2 651 521,87 €	2 699 253,81 €	1 370 456,00 €
	018 - Autres produits relatifs à l'exploitation	171 940,24 €	152 301,77 €	75 948,00 €
	019 - Prods finan, except et non encaissables	64 295,28 €	60 191,16 €	15 110,00 €
<b>Ligne 002</b>				
Total R		<b>2 887 757,39 €</b>	<b>2 911 746,74 €</b>	<b>1 503 455,00 €</b>
<b>ERGEMENT</b>	<b>RESULTAT</b>	<b>62 962,51 € -</b>	<b>151 361,99 €</b>	<b>- €</b>

- **D'APPROUVER** le fait que les comptes ne sont pas soumis à l'obligation d'équilibre budgétaire. Il est néanmoins précisé que la section de fonctionnement a été délibérément présentée à l'équilibre.

- **D'APPROUVER la section investissement** du budget annexe Foyer d'Hébergement pour la période du 1 semestre 2026 arrêté à la somme de 22 721 euros.  
Il est rappelé également que les comptes ne sont pas soumis à une obligation d'équilibre dans la nomenclature M22.

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
 Reçu en préfecture le 07/05/2026  
 Publié le  
 ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_071-DE



Groupe Sens (Code)	Table	Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)	2 024	2 025	1S2026
D	D021 - Rembourse	021 - Remboursement des dettes financi	- €	- €	- €
	D022 - Acquisition	022 - Acquisition d'éléments de l'actif im	19 484,01 €	57 939,47 €	22 721,00 €
	D13 - Subventions	13 - Subventions d'investissement	- €	- €	- €
	D16 - Emprunts et	16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €
	D20 - Immobilisati	20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €
	D21 - Immobilisati	21 - Immobilisations corporelles	- €	- €	- €
	D15 - Provisions	15 - Provisions	- €	- €	- €
<b>Total D</b>			<b>19 484,01 €</b>	<b>57 939,47 €</b>	<b>22 721,00 €</b>
R	R027 - Augmentat	027 - Augmentation des capitaux propres	4 015,48 €	3 159,04 €	- €
	R029 - Autres ress	029 - Autres ressources	- €	- €	- €
	R10 - Dotations, fc	10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €
	R13 - Subventions	13 - Subventions d'investissement	- €	- €	- €
	R16 - Emprunts et	16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €
	R28 - Amortissem	28 - Amortissement des immobilisations	- €	- €	- €
	R001 - Solde d'exé	001 - Solde d'exécution de la section d'in	- €	- €	- €
	R028 - Augmentat	028 - Augmentation des dettes financière	- €	- €	- €
<b>Total R</b>			<b>4 015,48 €</b>	<b>3 159,04 €</b>	<b>- €</b>
<b>RESULTAT</b>			<b>- 15 468,53 €</b>	<b>- 54 780,43 €</b>	<b>- 22 721,00 €</b>

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants ;

VU l'état prévisionnel des recettes et des dépenses ;

VU la délibération numéro 2399 du Conseil d'administration du 16 avril 2026 portant sur le rapport d'orientation budgétaire 2026 ;

VU la note de présentation synthétique du budget primitif et des budgets annexes 2026 du centre communal d'action sociale d'Yvetot.

**1 : APPROUVER** le budget annexe Foyer d'Hébergement pour la période du 1 semestre 2026 ci-annexé et arrêté à la somme de 1 503 455 € par la section de fonctionnement et 22 721 € pour la partie investissement répartie ainsi :

**1. FONCTIONNEMENT :**

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
 Reçu en préfecture le 07/05/2026  
 Publié le  
 ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_071-DE



Groupe Sens (Cod Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)		2024	2025	1S2026
D	011 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	611 803,33 €	532 118,15 €	284 007,00 €
	012 - Dépenses afférentes au personnel	1 938 706,14 €	2 186 903,96 €	1 075 707,00 €
	016 - Dépenses afférentes à la structure	274 285,41 €	344 086,62 €	143 741,00 €
<b>Ligne 002</b>				
<b>Total D</b>		<b>2 824 794,88 €</b>	<b>3 063 108,73 €</b>	<b>1 503 455,00 €</b>
R	017 - Produits de la tarification	2 651 521,87 €	2 699 253,81 €	1 370 456,00 €
	018 - Autres produits relatifs à l'exploitation	171 940,24 €	152 301,77 €	75 948,00 €
	019 - Prods finan, except et non encaissables	64 295,28 €	60 191,16 €	15 110,00 €
<b>Ligne 002</b>				<b>41 941,00 €</b>
<b>Total R</b>		<b>2 887 757,39 €</b>	<b>2 911 746,74 €</b>	<b>1 503 455,00 €</b>
<b>ERGEMENT</b>	<b>RESULTAT</b>	<b>62 962,51 € -</b>	<b>151 361,99 €</b>	<b>- €</b>

## 2. INVESTISSEMENT :

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
 Reçu en préfecture le 07/05/2026  
 Publié le  
 ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_071-DE



Groupe Sens (Code)	Table	Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)	2 024	2 025	1S2026
D	D021 - Rembourse	021 - Remboursement des dettes financi	- €	- €	- €
	D022 - Acquisition	022 - Acquisition d'éléments de l'actif im	19 484,01 €	57 939,47 €	22 721,00 €
	D13 - Subventions	13 - Subventions d'investissement	- €	- €	- €
	D16 - Emprunts et	16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €
	D20 - Immobilisati	20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €
	D21 - Immobilisati	21 - Immobilisations corporelles	- €	- €	- €
	D15 - Provisions	15 - Provisions	- €	- €	- €
<b>Total D</b>			<b>19 484,01 €</b>	<b>57 939,47 €</b>	<b>22 721,00 €</b>
R	R027 - Augmentat	027 - Augmentation des capitaux propres	4 015,48 €	3 159,04 €	- €
	R029 - Autres ress	029 - Autres ressources	- €	- €	- €
	R10 - Dotations, fc	10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €
	R13 - Subventions	13 - Subventions d'investissement	- €	- €	- €
	R16 - Emprunts et	16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €
	R28 - Amortissem	28 - Amortissement des immobilisations	- €	- €	- €
	R001 - Solde d'exé	001 - Solde d'exécution de la section d'in	- €	- €	- €
	R028 - Augmentat	028 - Augmentation des dettes financière	- €	- €	- €
<b>Total R</b>			<b>4 015,48 €</b>	<b>3 159,04 €</b>	<b>- €</b>
<b>RESULTAT</b>			<b>- 15 468,53 €</b>	<b>- 54 780,43 €</b>	<b>- 22 721,00 €</b>

**ARTICLE 2 : DE PRENDRE EN COMPTE** le fait que les comptes ne sont pas soumis à l'obligation d'équilibre budgétaire. Il est néanmoins précisé que la section de fonctionnement a été délibérément présentée à l'équilibre.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

**Mme Dominique TALADUN CHAUVEL**

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_074-DE



Jeudi 30 Avril 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS.

### Etaient présents :

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Veronique PREVELLE, Madame Béatrice BUREY, Monsieur Francis ALABERT

### Absents avec pouvoirs :

Monsieur Franck PILORGET donne pouvoir à Madame Jessica DEMARAIS, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Madame Dominique TALADUN CHAUVEL

### Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative; Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

## **ADOPTION BUDGET LEO KANNER 1S2026**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel.

Conformément à l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, Il doit être adopté chaque année avant le 15 avril, date limite qui est portée au 30 avril lors d'une année de renouvellement des instances. **C'est également le cas de l'ensemble des budgets annexes adossés au budget principal.**

Son vote doit être précédé, dans un délai de dix semaines, par la tenue d'un débat d'orientation budgétaire et la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.


La note de présentation annexée à la présente délibération détaille le budget primitif et les budgets annexes 2026 du Centre communal d'action sociale d'Yvetot.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- **D'APPROUVER** le budget annexe ESPACE LEO KANNER pour la période du 1 semestre 2026 ci-annexé et arrêté à la somme de 1 340 687 euros répartie ainsi :

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
 Reçu en préfecture le 07/05/2026  
 Publié le  
 ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_074-DE



Groupe Sens	Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)	2024	2025	1S2026
D	011 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	285 333,72 €	266 620,51 €	141 163,00 €
	012 - Dépenses afférentes au personnel	1 979 096,86 €	2 038 442,17 €	1 119 010,00 €
	016 - Dépenses afférentes à la structure	158 057,74 €	190 341,31 €	80 514,00 €
<b>Ligne 002</b>				
<b>Total D</b>		<b>2 422 488,32 €</b>	<b>2 495 403,99 €</b>	<b>1 340 687,00 €</b>
R	017 - Produits de la tarification	2 379 710,84 €	2 305 385,37 €	1 181 309,00 €
	018 - Autres produits relatifs à l'exploitation	47 449,35 €	65 067,32 €	24 000,00 €
	019 - Prods finan, except et non encaissables	- €	80 004,53 €	- €
<b>Ligne 002</b>				<b>135 378,00 €</b>
<b>Total R</b>		<b>2 427 160,19 €</b>	<b>2 450 457,22 €</b>	<b>1 340 687,00 €</b>
<b>RESULTAT</b>		<b>4 671,87 € -</b>	<b>44 946,77 €</b>	<b>- €</b>

- **D'APPROUVER** le fait que les comptes ne sont pas soumis à l'obligation d'équilibre budgétaire. Il est néanmoins précisé que la section de fonctionnement a été délibérément présentée à l'équilibre.

- **D'APPROUVER la section investissement** du budget annexe ESPACE LEO KANNER pour la période du 1 semestre 2026 arrêté à la somme de 30 443 euros.  
Il est rappelé également que les comptes ne sont pas soumis à une obligation d'équilibre dans la nomenclature M22.

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
 Reçu en préfecture le 07/05/2026  
 Publié le  
 ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_074-DE



Groupe Sens (Cod)	Table	Groupe Chap	2 024	2 025	1S2026
D	D021 - Remboursement des dettes financières	021 - Rembours	- €	- €	- €
	D022 - Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	022 - Acquisition	11 263,80 €	21 762,66 €	30 443,00 €
	D13 - Subventions d'investissement	13 - Subvention	- €	- €	- €
	D16 - Emprunts et dettes assimilées	16 - Emprunts et	- €	- €	- €
	D20 - Immobilisations incorporelles	20 - Immobilisat	- €	- €	- €
	D21 - Immobilisations corporelles	21 - Immobilisat	- €	- €	- €
	D15 - Provisions	15 - Provisions	- €	- €	- €
<b>Total D</b>			11 263,80 €	21 762,66 €	30 443,00 €
R	R027 - Augmentation des capitaux propres	027 - Augmenta	4 002,07 €	1 810,59 €	- €
	R029 - Autres ressources	029 - Autres res:	- €	- €	- €
	R10 - Dotations, fonds divers et réserves	10 - Dotations, f	- €	- €	- €
	R13 - Subventions d'investissement	13 - Subvention	- €	- €	- €
	R16 - Emprunts et dettes assimilées	16 - Emprunts et	- €	- €	- €
	R28 - Amortissement des immobilisations	28 - Amortissen	- €	- €	- €
	R001 - Solde d'exécution de la section d'investissem	001 - Solde d'ex	- €	- €	- €
	R028 - Augmentation des dettes financières	028 - Augmenta	- €	- €	- €
<b>Total R</b>			4 002,07 €	1 810,59 €	- €
<b>KANNER</b>		<b>RESULTAT</b>	<b>- 7 261,73 €</b>	<b>- 19 952,07 €</b>	<b>- 30 443,00 €</b>

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants ;

**VU** l'état prévisionnel des recettes et des dépenses ;

**VU** la délibération numéro 2399 du Conseil d'administration du 16 avril 2026 portant sur le rapport d'orientation budgétaire 2026 ;

**VU** la note de présentation synthétique du budget primitif et des budgets annexes 2026 du centre communal d'action sociale d'Yvetot.

**1 : APPROUVER** le budget annexe ESPACE LEO KANNER pour la période du 1 semestre 2026 ci-annexé et arrêté à la somme de 1 340 687 € par la section de fonctionnement et 30 443 € pour la partie investissement répartie ainsi :

- **FONCTIONNEMENT** :

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
 Reçu en préfecture le 07/05/2026  
 Publié le  
 ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_074-DE



Groupe Sens Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)		2024	2025	1S2026
D	011 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	285 333,72 €	266 620,51 €	141 163,00 €
	012 - Dépenses afférentes au personnel	1 979 096,86 €	2 038 442,17 €	1 119 010,00 €
	016 - Dépenses afférentes à la structure	158 057,74 €	190 341,31 €	80 514,00 €
<b>Ligne 002</b>				
<b>Total D</b>		<b>2 422 488,32 €</b>	<b>2 495 403,99 €</b>	<b>1 340 687,00 €</b>
R	017 - Produits de la tarification	2 379 710,84 €	2 305 385,37 €	1 181 309,00 €
	018 - Autres produits relatifs à l'exploitation	47 449,35 €	65 067,32 €	24 000,00 €
	019 - Prods finan, except et non encaissables	- €	80 004,53 €	- €
<b>Ligne 002</b>				<b>135 378,00 €</b>
<b>Total R</b>		<b>2 427 160,19 €</b>	<b>2 450 457,22 €</b>	<b>1 340 687,00 €</b>
<b>RESULTAT</b>		<b>4 671,87 € -</b>	<b>44 946,77 €</b>	<b>- €</b>

- **INVESTISSEMENT :**

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
 Reçu en préfecture le 07/05/2026  
 Publié le  
 ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_074-DE



Groupe Sens (Cod)	Table	Groupe Chap	2 024	2 025	1S2026
D	D021 - Remboursement des dettes financières	021 - Rembours	- €	- €	- €
	D022 - Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	022 - Acquisitio	11 263,80 €	21 762,66 €	30 443,00 €
	D13 - Subventions d'investissement	13 - Subvention	- €	- €	- €
	D16 - Emprunts et dettes assimilées	16 - Emprunts e	- €	- €	- €
	D20 - Immobilisations incorporelles	20 - Immobilisat	- €	- €	- €
	D21 - Immobilisations corporelles	21 - Immobilisat	- €	- €	- €
	D15 - Provisions	15 - Provisions	- €	- €	- €
<b>Total D</b>			11 263,80 €	21 762,66 €	30 443,00 €
R	R027 - Augmentation des capitaux propres	027 - Augmenta	4 002,07 €	1 810,59 €	- €
	R029 - Autres ressources	029 - Autres res;	- €	- €	- €
	R10 - Dotations, fonds divers et réserves	10 - Dotations, f	- €	- €	- €
	R13 - Subventions d'investissement	13 - Subvention	- €	- €	- €
	R16 - Emprunts et dettes assimilées	16 - Emprunts e	- €	- €	- €
	R28 - Amortissement des immobilisations	28 - Amortissem	- €	- €	- €
	R001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	001 - Solde d'ex	- €	- €	- €
	R028 - Augmentation des dettes financières	028 - Augmenta	- €	- €	- €
<b>Total R</b>			4 002,07 €	1 810,59 €	- €
<b>ANMER</b>	<b>RESULTAT</b>		<b>- 7 261,73 €</b>	<b>- 19 952,07 €</b>	<b>- 30 443,00 €</b>

**ARTICLE 2 : DE PRENDRE EN COMPTE** le fait que les comptes ne sont pas soumis à l'obligation d'équilibre budgétaire. Il est néanmoins précisé que la section de fonctionnement a été délibérément présentée à l'équilibre.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

**Mme Dominique TALADUN CHAUVEL**

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_078-DE



Jeudi 30 Avril 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS.

### Etaient présents :

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Veronique PREVELLE, Madame Béatrice BUREY, Monsieur Francis ALABERT

### Absents avec pouvoirs :

Monsieur Franck PILORGET donne pouvoir à Madame Jessica DEMARAIS, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Madame Dominique TALADUN CHAUVEL

### Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative; Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

## **ADOPTION BUDGET RESIDENCES AUTONOMIE 1S2026**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel.

Conformément à l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, Il doit être adopté chaque année avant le 15 avril, date limite qui est portée au 30 avril lors d'une année de renouvellement des instances. **C'est également le cas de l'ensemble des budgets annexes adossés au budget principal.**

Son vote doit être précédé, dans un délai de dix semaines, par la tenue d'un débat d'orientation budgétaire et la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.


La note de présentation annexée à la présente délibération détaille le budget primitif et les budgets annexes 2026 du Centre communal d'action sociale d'Yvetot.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- **D'APPROUVER** le budget annexe RESIDENCES AUTONOMIE pour la période du 1 semestre 2026 ci-annexé et arrêté à la somme de 534 210 euros répartie ainsi :

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
 Reçu en préfecture le 07/05/2026  
 Publié le  
 ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_078-DE



Groupe Sens Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)		2024	2025	1S2026
D	011 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	219 355,30 €	270 448,15 €	139 624,00 €
	<b>012 - Dépenses afférentes au personnel</b>	<b>313 281,64 €</b>	<b>331 852,44 €</b>	<b>176 073,00 €</b>
	016 - Dépenses afférentes à la structure	432 693,18 €	417 959,26 €	198 775,00 €
<b>Ligne 002</b>				<b>19 738,00 €</b>
<b>Total D</b>				
		<b>965 330,12 €</b>	<b>1 020 259,85 €</b>	<b>534 210,00 €</b>
R	017 - Produits de la tarification	964 015,35 €	1 004 457,05 €	502 920,00 €
	<b>018 - Autres produits relatifs à l'exploitation</b>	<b>48 473,34 €</b>	<b>62 172,14 €</b>	<b>30 492,00 €</b>
	019 - Produits financiers, produits exceptionnels et p	47 506,75 €	13 882,92 €	798,00 €
<b>Ligne 002</b>				
<b>Total R</b>				
		<b>1 059 995,44 €</b>	<b>1 080 512,11 €</b>	<b>534 210,00 €</b>
<b>RESULTAT</b>				
		<b>94 665,32 €</b>	<b>60 252,26 €</b>	<b>- €</b>

- **D'APPROUVER** le fait que les comptes ne sont pas soumis à l'obligation d'équilibre budgétaire. Il est néanmoins précisé que la section de fonctionnement a été délibérément présentée à l'équilibre.
  
- **D'APPROUVER la section investissement** du budget annexe RESIDENCES AUTONOMIE pour la période du 1 semestre 2026 arrêté à la somme de 6 900 euros.  
Il est rappelé également que les comptes ne sont pas soumis à une obligation d'équilibre dans la nomenclature M22.

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
 Reçu en préfecture le 07/05/2026  
 Publié le  
 ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_078-DE



Groupe Sens (Cod) Table		Groupe Chap		2 024	2 025	1S2026
D	D021 - Remboursement des dettes financières	021 - Rembours		- €	- €	- €
	D022 - Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	022 - Acquisition		- €	- €	- €
	<b>D13 - Subventions d'investissement</b>	<b>13 - Subvention</b>		- €	606,00 €	- €
	D16 - Emprunts et dettes assimilées	16 - Emprunts et		9 771,90 €	8 946,67 €	4 500,00 €
	<b>D20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>20 - Immobilisat</b>		- €	- €	- €
	D21 - Immobilisations corporelles	21 - Immobilisat		44 550,00 €	1 777,97 €	2 400,00 €
	D15 - Provisions	15 - Provisions		- €	- €	- €
<b>Total D</b>				<b>54 321,90 €</b>	<b>11 330,64 €</b>	<b>6 900,00 €</b>
R	R027 - Augmentation des capitaux propres	027 - Augmenta		- €	- €	- €
	R029 - Autres ressources	029 - Autres res		- €	- €	- €
	<b>R10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>10 - Dotations, f</b>		288,64 €	- €	- €
	R13 - Subventions d'investissement	13 - Subvention		- €	15 956,30 €	- €
	<b>R16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>16 - Emprunts et</b>		<b>11 671,40 €</b>	<b>11 797,08 €</b>	- €
	R28 - Amortissement des immobilisations	28 - Amortissen		4 909,62 €	- €	- €
	<b>R001 - Solde d'exécution de la section d'investissem</b>	<b>001 - Solde d'ex</b>		- €	- €	- €
	R028 - Augmentation des dettes financières	028 - Augmenta		- €	- €	- €
<b>Total R</b>				<b>16 869,66 €</b>	<b>27 753,38 €</b>	<b>- €</b>
<b>UTONOMIE</b>		<b>RESULTAT</b>		<b>- 37 452,24 €</b>	<b>16 422,74 €</b>	<b>- 6 900,00 €</b>

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants ;

**VU** l'état prévisionnel des recettes et des dépenses ;


**VU** la délibération numéro 2399 du Conseil d'administration du 16 avril 2026 portant sur le rapport d'orientation budgétaire 2026 ;

**VU** la note de présentation synthétique du budget primitif et des budgets annexes 2026 du centre communal d'action sociale d'Yvetot.

**1 : APPROUVER** le budget annexe RESIDENCES AUTONOMIE pour la période du 1 semestre 2026 ci-annexé et arrêté à la somme de 534 210 € par la section de fonctionnement et 6 900 € pour la partie investissement répartie ainsi :

- **FONCTIONNEMENT** :

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
 Reçu en préfecture le 07/05/2026  
 Publié le  
 ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_078-DE
 

Groupe Sens Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)		2024	2025	1S2026
D	011 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	219 355,30 €	270 448,15 €	139 624,00 €
	<b>012 - Dépenses afférentes au personnel</b>	<b>313 281,64 €</b>	<b>331 852,44 €</b>	<b>176 073,00 €</b>
	016 - Dépenses afférentes à la structure	432 693,18 €	417 959,26 €	198 775,00 €
<b>Ligne 002</b>				<b>19 738,00 €</b>
<b>Total D</b>				
		<b>965 330,12 €</b>	<b>1 020 259,85 €</b>	<b>534 210,00 €</b>
R	017 - Produits de la tarification	964 015,35 €	1 004 457,05 €	502 920,00 €
	<b>018 - Autres produits relatifs à l'exploitation</b>	<b>48 473,34 €</b>	<b>62 172,14 €</b>	<b>30 492,00 €</b>
	019 - Produits financiers, produits exceptionnels et p	47 506,75 €	13 882,92 €	798,00 €
<b>Ligne 002</b>				
<b>Total R</b>				
		<b>1 059 995,44 €</b>	<b>1 080 512,11 €</b>	<b>534 210,00 €</b>
<b>RESULTAT</b>				
		<b>94 665,32 €</b>	<b>60 252,26 €</b>	<b>- €</b>

- **INVESTISSEMENT :**

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
 Reçu en préfecture le 07/05/2026  
 Publié le  
 ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_078-DE



Groupe Sens (Cod) Table		Groupe Chap		2 024	2 025	1S2026
D	D021 - Remboursement des dettes financières	021 - Rembours	- €	- €	- €	
	D022 - Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	022 - Acquisitio	- €	- €	- €	
	<b>D13 - Subventions d'investissement</b>	<b>13 - Subvention</b>	- €	<b>606,00 €</b>	- €	
	D16 - Emprunts et dettes assimilées	16 - Emprunts et	9 771,90 €	8 946,67 €	4 500,00 €	
	<b>D20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>20 - Immobilisat</b>	- €	- €	- €	
	D21 - Immobilisations corporelles	21 - Immobilisat	44 550,00 €	1 777,97 €	2 400,00 €	
	D15 - Provisions	15 - Provisions	- €	- €	- €	
<b>Total D</b>			<b>54 321,90 €</b>	<b>11 330,64 €</b>	<b>6 900,00 €</b>	
R	R027 - Augmentation des capitaux propres	027 - Augmenta	- €	- €	- €	
	R029 - Autres ressources	029 - Autres res:	- €	- €	- €	
	<b>R10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>10 - Dotations, f</b>	<b>288,64 €</b>	- €	- €	
	R13 - Subventions d'investissement	13 - Subvention	- €	15 956,30 €	- €	
	<b>R16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>16 - Emprunts et</b>	<b>11 671,40 €</b>	<b>11 797,08 €</b>	- €	
	R28 - Amortissement des immobilisations	28 - Amortissen	4 909,62 €	- €	- €	
	<b>R001 - Solde d'exécution de la section d'investissem</b>	<b>001 - Solde d'ex</b>	- €	- €	- €	
	R028 - Augmentation des dettes financières	028 - Augmenta	- €	- €	- €	
<b>Total R</b>			<b>16 869,66 €</b>	<b>27 753,38 €</b>	<b>- €</b>	
<b>UTONOMIE</b>		<b>RESULTAT</b>	<b>- 37 452,24 €</b>	<b>16 422,74 €</b>	<b>- 6 900,00 €</b>	

**ARTICLE 2 : DE PRENDRE EN COMPTE** le fait que les comptes ne sont pas soumis à l'obligation d'équilibre budgétaire. Il est néanmoins précisé que la section de fonctionnement a été délibérément présentée à l'équilibre.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

**Mme Dominique TALADUN CHAUVEL**

## DELIBERATION

Jeudi 30 Avril 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Veronique PREVELLE, Madame Béatrice BUREY, Monsieur Francis ALABERT

Absents avec pouvoirs :

Monsieur Franck PILORGET donne pouvoir à Madame Jessica DEMARAIS, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Madame Dominique TALADUN CHAUVEL

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative; Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

### ADOPTION BUDGET SAD 1S2026

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel.

Conformément à l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, Il doit être adopté chaque année avant le 15 avril, date limite qui est portée au 30 avril lors d'une année de renouvellement des instances.  
**C'est également le cas de l'ensemble des budgets annexes adossés au budget principal.**

Son vote doit être précédé, dans un délai de dix semaines, par la tenue d'un débat d'orientation budgétaire et la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.


La note de présentation annexée à la présente délibération détaille le budget primitif et les budgets annexes 2026 du Centre communal d'action sociale d'Yvetot.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- **D'APPROUVER** le budget annexe S.A.D. pour la période du 1 semestre 2026 ci-annexé et arrêté à la somme de 1 957 651 euros répartie ainsi :

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
 Reçu en préfecture le 07/05/2026  
 Publié le  
 ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_073-DE



Groupe Sens (Cod Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)		2024	2025	1S2026
D	011 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	49 762,46 €	109 045,12 €	53 119,00 €
	<b>012 - Dépenses afférentes au personnel</b>	<b>743 132,47 €</b>	<b>3 720 621,12 €</b>	<b>1 810 532,00 €</b>
	016 - Dépenses afférentes à la structure	36 058,49 €	164 949,28 €	94 000,00 €
<b>Ligne 002</b>				
<b>Total D</b>		<b>828 953,42 €</b>	<b>3 994 615,52 €</b>	<b>1 957 651,00 €</b>
R	017 - Produits de la tarification	785 580,92 €	3 659 047,65 €	1 808 783,00 €
	<b>018 - Autres produits relatifs à l'exploitation</b>	<b>79 572,56 €</b>	<b>201 393,35 €</b>	<b>83 332,00 €</b>
	019 - Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	0,03 €	79 186,89 €	1 347,00 €
<b>Ligne 002</b>				
<b>Total R</b>		<b>865 153,51 €</b>	<b>3 939 627,89 €</b>	<b>1 957 651,00 €</b>
<b>BOIN</b>	<b>RESULTAT</b>	<b>36 200,09 € -</b>	<b>54 987,63 €</b>	<b>- €</b>

- **D'APPROUVER** le fait que les comptes ne sont pas soumis à l'obligation d'équilibre budgétaire. Il est néanmoins précisé que la section de fonctionnement a été délibérément présentée à l'équilibre.

- **D'APPROUVER la section investissement** du budget annexe S.A.D. pour la période du 1 semestre 2026 arrêté à la somme de 12 500 euros.  
Il est rappelé également que les comptes ne sont pas soumis à une obligation d'équilibre dans la nomenclature M22.

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le



ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_073-DE

Groupe Sens (Code)	Table	Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)	2 024	2 025	1S2026
D	D021 - Rembourse	021 - Remboursement des dettes financi	- €	- €	- €
	D022 - Acquisition	022 - Acquisition d'éléments de l'actif im	- €	- €	12 500,00 €
	D13 - Subventions	13 - Subventions d'investissement	- €	- €	- €
	D16 - Emprunts et	16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €
	D20 - Immobilisati	20 - Immobilisations incorporelles	26,62 €	20 284,21 €	- €
	D21 - Immobilisati	21 - Immobilisations corporelles	550,19 €	60 001,91 €	- €
	D15 - Provisions	15 - Provisions	- €	- €	- €
<b>Total D</b>			<b>576,81 €</b>	<b>80 286,12 €</b>	<b>12 500,00 €</b>
R	R027 - Augmentat	027 - Augmentation des capitaux propres	- €	- €	- €
	R029 - Autres ress	029 - Autres ressources	- €	- €	- €
	R10 - Dotations, fc	10 - Dotations, fonds divers et réserves	351,82 €	554,30 €	- €
	R13 - Subventions	13 - Subventions d'investissement	- €	- €	- €
	R16 - Emprunts et	16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €
	R28 - Amortisseme	28 - Amortissement des immobilisations	8 371,77 €	- €	- €
	R001 - Solde d'exé	001 - Solde d'exécution de la section d'in	- €	- €	- €
	R028 - Augmentat	028 - Augmentation des dettes financière	- €	- €	- €
<b>Total R</b>			<b>8 723,59 €</b>	<b>554,30 €</b>	<b>- €</b>
			<b>8 146,78 €</b>	<b>- 79 731,82 €</b>	<b>- 12 500,00 €</b>

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants ;

VU l'état prévisionnel des recettes et des dépenses ;

VU la délibération numéro 2399 du Conseil d'administration du 16 avril 2026 portant sur le rapport d'orientation budgétaire 2026 ;

VU la note de présentation synthétique du budget primitif et des budgets annexes 2026 du centre communal d'action sociale d'Yvetot.

**1 : APPROUVER** le budget annexe S.A.D. pour la période du 1 semestre 2026 ci-annexé et arrêté à la somme de 1 957 651 € par la section de fonctionnement et 12 500 € pour la partie investissement répartie ainsi :

- **FONCTIONNEMENT** :

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
 Reçu en préfecture le 07/05/2026  
 Publié le  
 ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_073-DE



Groupe Sens (Cod Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)		2024	2025	1S2026
D	011 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	49 762,46 €	109 045,12 €	53 119,00 €
	012 - Dépenses afférentes au personnel	743 132,47 €	3 720 621,12 €	1 810 532,00 €
	016 - Dépenses afférentes à la structure	36 058,49 €	164 949,28 €	94 000,00 €
<b>Ligne 002</b>				
<b>Total D</b>		<b>828 953,42 €</b>	<b>3 994 615,52 €</b>	<b>1 957 651,00 €</b>
R	017 - Produits de la tarification	785 580,92 €	3 659 047,65 €	1 808 783,00 €
	018 - Autres produits relatifs à l'exploitation	79 572,56 €	201 393,35 €	83 332,00 €
	019 - Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	0,03 €	79 186,89 €	1 347,00 €
<b>Ligne 002</b>				
<b>Total R</b>		<b>865 153,51 €</b>	<b>3 939 627,89 €</b>	<b>1 957 651,00 €</b>
<b>SOIN</b>	<b>RESULTAT</b>	<b>36 200,09 € -</b>	<b>54 987,63 €</b>	<b>- €</b>

- *INVESTISSEMENT :*

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
 Reçu en préfecture le 07/05/2026  
 Publié le  
 ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_073-DE



Groupe Sens (Code)	Table	Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)	2 024	2 025	1S2026
D	D021 - Rembourse	021 - Remboursement des dettes financi	- €	- €	- €
	D022 - Acquisition	022 - Acquisition d'éléments de l'actif im	- €	- €	12 500,00 €
	D13 - Subventions	13 - Subventions d'investissement	- €	- €	- €
	D16 - Emprunts et	16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €
	D20 - Immobilisat	20 - Immobilisations incorporelles	26,62 €	20 284,21 €	- €
	D21 - Immobilisat	21 - Immobilisations corporelles	550,19 €	60 001,91 €	- €
	D15 - Provisions	15 - Provisions	- €	- €	- €
<b>Total D</b>			<b>576,81 €</b>	<b>80 286,12 €</b>	<b>12 500,00 €</b>
R	R027 - Augmentat	027 - Augmentation des capitaux propres	- €	- €	- €
	R029 - Autres ress	029 - Autres ressources	- €	- €	- €
	R10 - Dotations, fc	10 - Dotations, fonds divers et réserves	351,82 €	554,30 €	- €
	R13 - Subventions	13 - Subventions d'investissement	- €	- €	- €
	R16 - Emprunts et	16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €
	R28 - Amortissem	28 - Amortissement des immobilisations	8 371,77 €	- €	- €
	R001 - Solde d'exé	001 - Solde d'exécution de la section d'in	- €	- €	- €
	R028 - Augmentat	028 - Augmentation des dettes financièr	- €	- €	- €
<b>Total R</b>			<b>8 723,59 €</b>	<b>554,30 €</b>	<b>- €</b>
			<b>8 146,78 € -</b>	<b>79 731,82 € -</b>	<b>12 500,00 €</b>

**ARTICLE 2 : DE PRENDRE EN COMPTE** le fait que les comptes ne sont pas soumis à l'obligation d'équilibre budgétaire. Il est néanmoins précisé que la section de fonctionnement a été délibérément présentée à l'équilibre.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

**Mme Dominique TALADUN CHAUVEL**

## DELIBERATION

Jeudi 30 Avril 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Veronique PREVELLE, Madame Béatrice BUREY, Monsieur Francis ALABERT

Absents avec pouvoirs :

Monsieur Franck PILORGET donne pouvoir à Madame Jessica DEMARAIS, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Madame Dominique TALADUN CHAUVEL

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative; Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

### ADOPTION BUDGET SAVS 1S2026

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel.

Conformément à l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, Il doit être adopté chaque année avant le 15 avril, date limite qui est portée au 30 avril lors d'une année de renouvellement des instances. **C'est également le cas de l'ensemble des budgets annexes adossés au budget principal.**

Son vote doit être précédé, dans un délai de dix semaines, par la tenue d'un débat d'orientation budgétaire et la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire.


Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

La note de présentation annexée à la présente délibération détaille le budget primitif et les budgets annexes 2026 du Centre communal d'action sociale d'Yvetot.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- **D'APPROUVER** le budget annexe S.A.V.S. pour la période du 1 semestre 2026 ci-annexé et arrêté à la somme de 167 231 euros répartie ainsi :

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026	
Reçu en préfecture le 07/05/2026	
Publié le	
ID : 076-267600617-20260430-2026_04_30_075-DE	

Groupe Sens	Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)	2024	2025	1S2026
D	011 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	12 717,66 €	12 829,49 €	7 649,00 €
	012 - Dépenses afférentes au personnel	214 302,24 €	256 453,17 €	136 893,00 €
	016 - Dépenses afférentes à la structure	66 312,48 €	46 503,84 €	22 689,00 €
<b>Ligne 002</b>				
<b>Total D</b>		<b>293 332,38 €</b>	<b>315 786,50 €</b>	<b>167 231,00 €</b>
R	017 - Produits de la tarification	270 648,96 €	275 249,99 €	140 346,00 €
	018 - Autres produits relatifs à l'exploitation	21 400,30 €	18 248,12 €	9 500,00 €
	019 - Prods finan, except et non encaissables	199,36 €	35 424,08 €	- €
<b>Ligne 002</b>				
<b>Total R</b>		<b>292 248,62 €</b>	<b>328 922,19 €</b>	<b>167 231,00 €</b>
<b>RESULTAT</b>				
		<b>- 1 083,76 €</b>	<b>13 135,69 €</b>	<b>- €</b>

- **D'APPROUVER** le fait que les comptes ne sont pas soumis à l'obligation d'équilibre budgétaire. Il est néanmoins précisé que la section de fonctionnement a été délibérément présentée à l'équilibre.
  
- **D'APPROUVER la section investissement** du budget annexe S.A.V.S. pour la période du 1 semestre 2026 arrêté à la somme de 4 768 euros.  
Il est rappelé également que les comptes ne sont pas soumis à une obligation d'équilibre dans la nomenclature M22.

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
 Reçu en préfecture le 07/05/2026  
 Publié le  
 ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_075-DE



Groupe Sens (Cod) Table		Groupe Chap		2 024	2 025	1S2026
D	D021 - Remboursement des dettes financières	021 - Rembours		- €	- €	- €
	D022 - Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	022 - Acquisition		23 507,42 €	4 241,04 €	4 768,00 €
	<b>D13 - Subventions d'investissement</b>	<b>13 - Subvention</b>		- €	- €	- €
	D16 - Emprunts et dettes assimilées	16 - Emprunts et		- €	- €	- €
	<b>D20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>20 - Immobilisat</b>		- €	- €	- €
	D21 - Immobilisations corporelles	21 - Immobilisat		- €	- €	- €
	D15 - Provisions	15 - Provisions		- €	- €	- €
<b>Total D</b>				<b>23 507,42 €</b>	<b>4 241,04 €</b>	<b>4 768,00 €</b>
R	R027 - Augmentation des capitaux propres	027 - Augmenta		239,54 €	3 679,02 €	- €
	R029 - Autres ressources	029 - Autres res		- €	- €	- €
	<b>R10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>10 - Dotations, f</b>		- €	- €	- €
	R13 - Subventions d'investissement	13 - Subvention		- €	- €	- €
	<b>R16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>16 - Emprunts et</b>		- €	- €	- €
	R28 - Amortissement des immobilisations	28 - Amortissen		- €	- €	- €
	<b>R001 - Solde d'exécution de la section d'investissem</b>	<b>001 - Solde d'ex</b>		- €	- €	- €
	R028 - Augmentation des dettes financières	028 - Augmenta		- €	- €	- €
<b>Total R</b>				<b>239,54 €</b>	<b>3 679,02 €</b>	<b>- €</b>
<b>COMPAGNEMENT</b>		<b>RESULTAT</b>		<b>- 23 267,88 €</b>	<b>- 562,02 €</b>	<b>- 4 768,00 €</b>

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants ;

**VU** l'état prévisionnel des recettes et des dépenses ;

**VU** la délibération numéro 2399 du Conseil d'administration du 16 avril 2026 portant sur le rapport d'orientation budgétaire 2026 ;

**VU** la note de présentation synthétique du budget primitif et des budgets annexes 2026 du centre communal d'action sociale d'Yvetot.

**1 : APPROUVER** le budget annexe S.A.V.S. pour la période du 1 semestre 2026 ci-annexé et arrêté à la somme de 167 231 € par la section de fonctionnement et 4 768 € pour la partie investissement répartie ainsi :

- **FONCTIONNEMENT** :

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
 Reçu en préfecture le 07/05/2026  
 Publié le  
 ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_075-DE



Groupe Sens Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)		2024	2025	1S2026
D	011 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	12 717,66 €	12 829,49 €	7 649,00 €
	012 - Dépenses afférentes au personnel	214 302,24 €	256 453,17 €	136 893,00 €
	016 - Dépenses afférentes à la structure	66 312,48 €	46 503,84 €	22 689,00 €
<b>Ligne 002</b>				
<b>Total D</b>		<b>293 332,38 €</b>	<b>315 786,50 €</b>	<b>167 231,00 €</b>
R	017 - Produits de la tarification	270 648,96 €	275 249,99 €	140 346,00 €
	018 - Autres produits relatifs à l'exploitation	21 400,30 €	18 248,12 €	9 500,00 €
	019 - Prods finan, except et non encaissables	199,36 €	35 424,08 €	- €
<b>Ligne 002</b>				
<b>Total R</b>		<b>292 248,62 €</b>	<b>328 922,19 €</b>	<b>167 231,00 €</b>
<b>RESULTAT</b>				
		- 1 083,76 €	13 135,69 €	- €

- **INVESTISSEMENT :**

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
 Reçu en préfecture le 07/05/2026  
 Publié le  
 ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_075-DE



Groupe Sens (Cod) Table		Groupe Chap		2 024	2 025	152026
D	D021 - Remboursement des dettes financières	021 - Rembours		- €	- €	- €
	D022 - Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	022 - Acquisitio		23 507,42 €	4 241,04 €	4 768,00 €
	D13 - Subventions d'investissement	13 - Subvention		- €	- €	- €
	D16 - Emprunts et dettes assimilées	16 - Emprunts e		- €	- €	- €
	D20 - Immobilisations incorporelles	20 - Immobilisat		- €	- €	- €
	D21 - Immobilisations corporelles	21 - Immobilisat		- €	- €	- €
	D15 - Provisions	15 - Provisions		- €	- €	- €
<b>Total D</b>				<b>23 507,42 €</b>	<b>4 241,04 €</b>	<b>4 768,00 €</b>
R	R027 - Augmentation des capitaux propres	027 - Augmenta		239,54 €	3 679,02 €	- €
	R029 - Autres ressources	029 - Autres res		- €	- €	- €
	R10 - Dotations, fonds divers et réserves	10 - Dotations, f		- €	- €	- €
	R13 - Subventions d'investissement	13 - Subvention		- €	- €	- €
	R16 - Emprunts et dettes assimilées	16 - Emprunts e		- €	- €	- €
	R28 - Amortissement des immobilisations	28 - Amortissen		- €	- €	- €
	R001 - Solde d'exécution de la section d'investisseme	001 - Solde d'ex		- €	- €	- €
	R028 - Augmentation des dettes financières	028 - Augmenta		- €	- €	- €
<b>Total R</b>				<b>239,54 €</b>	<b>3 679,02 €</b>	<b>- €</b>
<b>COMPAGNEMENT</b>		<b>RESULTAT</b>		<b>- 23 267,88 €</b>	<b>- 562,02 €</b>	<b>- 4 768,00 €</b>

**ARTICLE 2 : DE PRENDRE EN COMPTE** le fait que les comptes ne sont pas soumis à l'obligation d'équilibre budgétaire. Il est néanmoins précisé que la section de fonctionnement a été délibérément présentée à l'équilibre.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

**Mme Dominique TALADUN CHAUVEL**

## DELIBERATION

Jeudi 30 Avril 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Veronique PREVELLE, Madame Béatrice BUREY, Monsieur Francis ALABERT

Absents avec pouvoirs :

Monsieur Franck PILORGET donne pouvoir à Madame Jessica DEMARAIS, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Madame Dominique TALADUN CHAUVEL

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative; Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

### **ADOPTION BUDGET SESSAD 1S2026**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel.

Conformément à l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, Il doit être adopté chaque année avant le 15 avril, date limite qui est portée au 30 avril lors d'une année de renouvellement des instances. **C'est également le cas de l'ensemble des budgets annexes adossés au budget principal.**

Son vote doit être précédé, dans un délai de dix semaines, par la tenue d'un débat d'orientation budgétaire et la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.


La note de présentation annexée à la présente délibération détaille le budget primitif et les budgets annexes 2026 du Centre communal d'action sociale d'Yvetot.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- **D'APPROUVER** le budget annexe S.E.S.S.A.D pour la période du 1 semestre 2026 ci-annexé et arrêté à la somme de 279 316 euros répartie ainsi :

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
 Reçu en préfecture le 07/05/2026  
 Publié le  
 ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_076-DE



Groupe Sens Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)		2024	2025	1S2026
D	011 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	17 237,92 €	14 459,72 €	10 136,00 €
	012 - Dépenses afférentes au personnel	318 940,66 €	298 256,96 €	177 539,00 €
	016 - Dépenses afférentes à la structure	113 670,50 €	129 135,16 €	66 590,00 €
<b>Ligne 002</b>				<b>25 051,00 €</b>
<b>Total D</b>		<b>449 849,08 €</b>	<b>441 851,84 €</b>	<b>279 316,00 €</b>
R	017 - Produits de la tarification	544 635,37 €	553 876,25 €	279 216,00 €
	018 - Autres produits relatifs à l'exploitation	5 552,62 €	207,61 €	100,00 €
	019 - Prods finan, except et non encaissables	- €	37,30 €	- €
<b>Ligne 002</b>				
<b>Total R</b>		<b>550 187,99 €</b>	<b>554 121,16 €</b>	<b>279 316,00 €</b>
<b>RESULTAT</b>		<b>100 338,91 €</b>	<b>112 269,32 €</b>	<b>- €</b>

- **D'APPROUVER** le fait que les comptes ne sont pas soumis à l'obligation d'équilibre budgétaire. Il est néanmoins précisé que la section de fonctionnement a été délibérément présentée à l'équilibre.

- **D'APPROUVER la section investissement** du budget annexe S.E.S.S.A.D. pour la période du 1 semestre 2026 arrêté à la somme de 5 221 euros.  
Il est rappelé également que les comptes ne sont pas soumis à une obligation d'équilibre dans la nomenclature M22.

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
 Reçu en préfecture le 07/05/2026  
 Publié le  
 ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_076-DE



Groupe Sens (Cod)	Table	Groupe Chap	2 024	2 025	1S2026
D	D021 - Remboursement des dettes financières	021 - Rembours	- €	- €	- €
	D022 - Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	022 - Acquisition	3 595,89 €	3 632,34 €	5 221,00 €
	D13 - Subventions d'investissement	13 - Subvention	- €	- €	- €
	D16 - Emprunts et dettes assimilées	16 - Emprunts et	- €	- €	- €
	D20 - Immobilisations incorporelles	20 - Immobilisat	- €	- €	- €
	D21 - Immobilisations corporelles	21 - Immobilisat	- €	- €	- €
	D15 - Provisions	15 - Provisions	- €	- €	- €
<b>Total D</b>			3 595,89 €	3 632,34 €	5 221,00 €
R	R027 - Augmentation des capitaux propres	027 - Augmenta	125,98 €	581,14 €	- €
	R029 - Autres ressources	029 - Autres res:	- €	- €	- €
	R10 - Dotations, fonds divers et réserves	10 - Dotations, f	- €	- €	- €
	R13 - Subventions d'investissement	13 - Subvention	- €	- €	- €
	R16 - Emprunts et dettes assimilées	16 - Emprunts et	- €	- €	- €
	R28 - Amortissement des immobilisations	28 - Amortissem	- €	- €	- €
	R001 - Solde d'exécution de la section d'investissem	001 - Solde d'ex	- €	- €	- €
	R028 - Augmentation des dettes financières	028 - Augmenta	- €	- €	- €
<b>Total R</b>			125,98 €	581,14 €	- €
<b>RESULTAT</b>			<b>- 3 469,91 €</b>	<b>- 3 051,20 €</b>	<b>- 5 221,00 €</b>

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants ;

VU l'état prévisionnel des recettes et des dépenses ;


VU la délibération numéro 2399 du Conseil d'administration du 16 avril 2026 portant sur le rapport d'orientation budgétaire 2026 ;

VU la note de présentation synthétique du budget primitif et des budgets annexes 2026 du centre communal d'action sociale d'Yvetot.

**1 : APPROUVER** le budget annexe S.E.S.S.A.D. pour la période du 1 semestre 2026 ci-annexé et arrêté à la somme de 279 316 € par la section de fonctionnement et 5 221 € pour la partie investissement répartie ainsi :

- **FONCTIONNEMENT** :

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
 Reçu en préfecture le 07/05/2026  
 Publié le  
 ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_076-DE
 

Groupe Sens	Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)	2024	2025	1S2026
D	011 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	17 237,92 €	14 459,72 €	10 136,00 €
	012 - Dépenses afférentes au personnel	318 940,66 €	298 256,96 €	177 539,00 €
	016 - Dépenses afférentes à la structure	113 670,50 €	129 135,16 €	66 590,00 €
<b>Ligne 002</b>				<b>25 051,00 €</b>
<b>Total D</b>		<b>449 849,08 €</b>	<b>441 851,84 €</b>	<b>279 316,00 €</b>
R	017 - Produits de la tarification	544 635,37 €	553 876,25 €	279 216,00 €
	018 - Autres produits relatifs à l'exploitation	5 552,62 €	207,61 €	100,00 €
	019 - Prods finan, except et non encaissables	- €	37,30 €	- €
<b>Ligne 002</b>				
<b>Total R</b>		<b>550 187,99 €</b>	<b>554 121,16 €</b>	<b>279 316,00 €</b>
<b>RESULTAT</b>		<b>100 338,91 €</b>	<b>112 269,32 €</b>	<b>- €</b>

- **INVESTISSEMENT :**

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
 Reçu en préfecture le 07/05/2026  
 Publié le  
 ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_076-DE



Groupe Sens (Cod)	Table	Groupe Chap	2 024	2 025	1S2026
D	D021 - Remboursement des dettes financières	021 - Rembours	- €	- €	- €
	D022 - Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	022 - Acquisitio	3 595,89 €	3 632,34 €	5 221,00 €
	D13 - Subventions d'investissement	13 - Subvention	- €	- €	- €
	D16 - Emprunts et dettes assimilées	16 - Emprunts e	- €	- €	- €
	D20 - Immobilisations incorporelles	20 - Immobilisat	- €	- €	- €
	D21 - Immobilisations corporelles	21 - Immobilisat	- €	- €	- €
	D15 - Provisions	15 - Provisions	- €	- €	- €
<b>Total D</b>			3 595,89 €	3 632,34 €	5 221,00 €
R	R027 - Augmentation des capitaux propres	027 - Augmenta	125,98 €	581,14 €	- €
	R029 - Autres ressources	029 - Autres res	- €	- €	- €
	R10 - Dotations, fonds divers et réserves	10 - Dotations, f	- €	- €	- €
	R13 - Subventions d'investissement	13 - Subvention	- €	- €	- €
	R16 - Emprunts et dettes assimilées	16 - Emprunts e	- €	- €	- €
	R28 - Amortissement des immobilisations	28 - Amortissen	- €	- €	- €
	R001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	001 - Solde d'ex	- €	- €	- €
	R028 - Augmentation des dettes financières	028 - Augmenta	- €	- €	- €
<b>Total R</b>			125,98 €	581,14 €	- €
<b>RESULTAT</b>			<b>- 3 469,91 €</b>	<b>- 3 051,20 €</b>	<b>- 5 221,00 €</b>

**ARTICLE 2 : DE PRENDRE EN COMPTE** le fait que les comptes ne sont pas soumis à l'obligation d'équilibre budgétaire. Il est néanmoins précisé que la section de fonctionnement a été délibérément présentée à l'équilibre.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

**Mme Dominique TALADUN CHAUVEL**

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_068-DE



Jeudi 30 Avril 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS.

### Etaient présents :

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Veronique PREVELLE, Madame Béatrice BUREY, Monsieur Francis ALABERT

### Absents avec pouvoirs :

Monsieur Franck PILORGET donne pouvoir à Madame Jessica DEMARAIS, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Madame Dominique TALADUN CHAUVEL

### Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative; Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

## **ADOPTION DU BUDGET ATELIER DE JOUR 1S2026**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel.

Conformément à l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, Il doit être adopté chaque année avant le 15 avril, date limite qui est portée au 30 avril lors d'une année de renouvellement des instances. **C'est également le cas de l'ensemble des budgets annexes adossés au budget principal.**

Son vote doit être précédé, dans un délai de dix semaines, par la tenue d'un débat d'orientation budgétaire et la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.


La note de présentation annexée à la présente délibération détaille le budget primitif et les budgets annexes 2026 du Centre communal d'action sociale d'Yvetot.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- **D'APPROUVER** le budget annexe accueil de jour pour la période du 1 semestre 2026 ci-annexé et arrêté à la somme de 514 004 euros répartie ainsi :

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
 Reçu en préfecture le 07/05/2026  
 Publié le  
 ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_068-DE



Groupe Sens (Cod Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)		2024	2025	1S2026
D	011 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	199 491,71 €	138 981,72 €	80 817,00 €
	012 - Dépenses afférentes au personnel	653 932,31 €	752 953,45 €	393 909,00 €
	016 - Dépenses afférentes à la structure	66 558,94 €	87 364,56 €	39 278,00 €
<b>Ligne 002</b>				
Total D		<b>919 982,96 €</b>	<b>979 299,73 €</b>	<b>514 004,00 €</b>
R	017 - Produits de la tarification	798 876,20 €	810 800,51 €	411 885,00 €
	018 - Autres produits relatifs à l'exploitation	47 444,26 €	140 605,96 €	66 000,00 €
	019 - Prods finan, except et non encaissables	8 841,18 €	3 680,53 €	185,00 €
<b>Ligne 002</b>				
Total R		<b>855 161,64 €</b>	<b>955 087,00 €</b>	<b>514 004,00 €</b>
<b>DUR</b>	<b>RESULTAT</b>	<b>- 64 821,32 €</b>	<b>- 24 212,73 €</b>	<b>- €</b>

- **D'APPROUVER** le fait que les comptes ne sont pas soumis à l'obligation d'équilibre budgétaire. Il est néanmoins précisé que la section de fonctionnement a été délibérément présentée à l'équilibre.

- **D'APPROUVER la section investissement** du budget annexe atelier de jour de jour pour la période du 1 semestre 2026 arrêté à la somme de 15 716 euros.  
Il est rappelé également que les comptes ne sont pas soumis à une obligation d'équilibre dans la nomenclature M22.

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
 Reçu en préfecture le 07/05/2026  
 Publié le  
 ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_068-DE



Groupe Sens (Code)	Table	Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)	2 024	2 025	1S2026
D	D021 - Rembourse	021 - Remboursement des dettes financi	- €	- €	- €
	D022 - Acquisition	022 - Acquisition d'éléments de l'actif im	27 341,27 €	7 532,26 €	15 716,00 €
	D13 - Subventions	13 - Subventions d'investissement	- €	- €	- €
	D16 - Emprunts et	16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €
	D20 - Immobilisati	20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €
	D21 - Immobilisati	21 - Immobilisations corporelles	- €	- €	- €
	D15 - Provisions	15 - Provisions	- €	- €	- €
<b>Total D</b>			<b>27 341,27 €</b>	<b>7 532,26 €</b>	<b>15 716,00 €</b>
R	R027 - Augmentat	027 - Augmentation des capitaux propres	4 151,23 €	4 456,65 €	- €
	R029 - Autres ress	029 - Autres ressources	- €	- €	- €
	R10 - Dotations, fc	10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €
	R13 - Subventions	13 - Subventions d'investissement	- €	- €	- €
	R16 - Emprunts et	16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €
	R28 - Amortissem	28 - Amortissement des immobilisations	- €	- €	- €
	R001 - Solde d'exé	001 - Solde d'exécution de la section d'in	- €	- €	- €
	R028 - Augmentat	028 - Augmentation des dettes financière	- €	- €	- €
<b>Total R</b>			<b>4 151,23 €</b>	<b>4 456,65 €</b>	<b>- €</b>
<b>RESULTAT</b>			<b>- 23 190,04 €</b>	<b>- 3 075,61 €</b>	<b>- 15 716,00 €</b>

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants ;

VU l'état prévisionnel des recettes et des dépenses ;

VU la délibération numéro 2399 du Conseil d'administration du 16 avril 2026 portant sur le rapport d'orientation budgétaire 2026 ;

VU la note de présentation synthétique du budget primitif et des budgets annexes 2026 du centre communal d'action sociale d'Yvetot.

**ARTICLE 1 : APPROUVER** le budget annexe atelier de jour pour la période du 1 semestre 2026 ci-annexé et arrêté à la somme de 514 004 € par la section de fonctionnement et 15 716 € pour la partie investissement répartie ainsi :

## 1. FONCTIONNEMENT :

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
 Reçu en préfecture le 07/05/2026  
 Publié le  
 ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_068-DE



Groupe Sens (Cod Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)		2024	2025	1S2026
D	011 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	199 491,71 €	138 981,72 €	80 817,00 €
	012 - Dépenses afférentes au personnel	653 932,31 €	752 953,45 €	393 909,00 €
	016 - Dépenses afférentes à la structure	66 558,94 €	87 364,56 €	39 278,00 €
<b>Ligne 002</b>				
<b>Total D</b>		<b>919 982,96 €</b>	<b>979 299,73 €</b>	<b>514 004,00 €</b>
R	017 - Produits de la tarification	798 876,20 €	810 800,51 €	411 885,00 €
	018 - Autres produits relatifs à l'exploitation	47 444,26 €	140 605,96 €	66 000,00 €
	019 - Prods finan, except et non encaissables	8 841,18 €	3 680,53 €	185,00 €
<b>Ligne 002</b>				<b>35 934,00 €</b>
<b>Total R</b>		<b>855 161,64 €</b>	<b>955 087,00 €</b>	<b>514 004,00 €</b>
<b>DUR</b>	<b>RESULTAT</b>	<b>- 64 821,32 €</b>	<b>- 24 212,73 €</b>	<b>- €</b>

## 2. INVESTISSEMENT :

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
 Reçu en préfecture le 07/05/2026  
 Publié le  
 ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_068-DE



Groupe Sens (Code)	Table	Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)	2 024	2 025	1S2026
D	D021 - Rembourse	021 - Remboursement des dettes financi	- €	- €	- €
	D022 - Acquisition	022 - Acquisition d'éléments de l'actif im	27 341,27 €	7 532,26 €	15 716,00 €
	D13 - Subventions	13 - Subventions d'investissement	- €	- €	- €
	D16 - Emprunts et	16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €
	D20 - Immobilisati	20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €
	D21 - Immobilisati	21 - Immobilisations corporelles	- €	- €	- €
	D15 - Provisions	15 - Provisions	- €	- €	- €
<b>Total D</b>			<b>27 341,27 €</b>	<b>7 532,26 €</b>	<b>15 716,00 €</b>
R	R027 - Augmentat	027 - Augmentation des capitaux propres	4 151,23 €	4 456,65 €	- €
	R029 - Autres ress	029 - Autres ressources	- €	- €	- €
	R10 - Dotations, fc	10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €
	R13 - Subventions	13 - Subventions d'investissement	- €	- €	- €
	R16 - Emprunts et	16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €
	R28 - Amortissem	28 - Amortissement des immobilisations	- €	- €	- €
	R001 - Solde d'exé	001 - Solde d'exécution de la section d'in	- €	- €	- €
	R028 - Augmentat	028 - Augmentation des dettes financière	- €	- €	- €
<b>Total R</b>			<b>4 151,23 €</b>	<b>4 456,65 €</b>	<b>- €</b>
<b>RESULTAT</b>			<b>- 23 190,04 €</b>	<b>- 3 075,61 €</b>	<b>- 15 716,00 €</b>

**ARTICLE 2 : DE PRENDRE EN COMPTE** le fait que les comptes ne sont pas soumis à l'obligation d'équilibre budgétaire. Il est néanmoins précisé que la section de fonctionnement a été délibérément présentée à l'équilibre.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

**Mme Dominique TALADUN CHAUVEL**

## DELIBERATION

Jeudi 30 Avril 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS.

### Etaient présents :

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Veronique PREVELLE, Madame Béatrice BUREY, Monsieur Francis ALABERT

### Absents avec pouvoirs :

Monsieur Franck PILORGET donne pouvoir à Madame Jessica DEMARAIS, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Madame Dominique TALADUN CHAUVEL

### Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative; Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

## **AJOUT DU TARIF AMP À LA CONVENTION PCPE**

Vu le code de l'action sociale et des familles (CASF) notamment son article L.123-4.

Suite à la mise en œuvre des conventions d'adhésion, certains questionnements ont été soulevés par les professionnels libéraux. Notamment sur l'articulation entre les actions d'éducateur en libérale et d'aide médico-psychologique.

Il est apparu comme nécessaire d'ajouter aux tarifs de rémunération le montant horaires pour les aides médico-psychologiques. Pour cela nous nous sommes alignés aux tarifs des PCPE du territoire et notamment ceux du PCPE horizon.

Ainsi, les catégories de professionnels pouvant conventionner avec le PCPE ont été étendues au corps de métier des aides médico-psychologiques.

Les modifications apportées à la convention d'adhésion des professionnels libéraux portent sur l'Article 7 – Modalités tarifaires

## DELIBERATION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- Valider la nouvelle convention d'adhésion et donc le nouveau tarif pour les Aide médico-psychologique
- Autoriser sa Présidente à signer les conventions d'adhésion d'accompagnement des professionnels libéraux devant intervenir, pour le PCPE polyhandicap dans le texte et selon les modalités présentées ci-dessus

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

**Mme Dominique TALADUN CHAUVEL**

## DELIBERATION

Jeudi 30 Avril 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS.

### Etaient présents :

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Veronique PREVELLE, Madame Béatrice BUREY, Monsieur Francis ALABERT

### Absents avec pouvoirs :

Monsieur Franck PILORGET donne pouvoir à Madame Jessica DEMARAIS, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Madame Dominique TALADUN CHAUVEL

### Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative; Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

## **CHARGE DE MISSION SIRH**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Dans le cadre de la création de l'EPMS, le CCAS a acquis un nouveau SIRH pour répondre aux besoins et aux enjeux de demain sur l'ensemble des fonctionnalités RH à savoir :

- Une gestion dématérialisée des process de recrutement de l'ouverture de poste jusqu'à l'arrivée de l'agent au sein du CCAS
- Une gestion des postes et des effectifs dématérialisés
- Une gestion et un suivi administratif optimisés des carrières des agents de la FPH
- Une fiabilisation dématérialisée de la gestion des temps en lien avec les plannings et les congés des structures
- Une gestion et contrôle de la paie connectée et totalement dématérialisé (Etablissement des paies, contrôles des données sociales...)
- La gestion et le suivi des compétences et de la formation
- La sortie des requêtes nécessaires au suivi de l'activité en lien avec les financeurs
- La mise en place d'un espace agent permettant d'accéder à ses données administratives et de faire des demandes dématérialisées
- La mise en place d'un système de workflow pour les managers leur permettant de valider un ensemble de demande via un espace dédié

Le nouveau SIRH devant être opérationnel à la date de mise en activité de l'EPMS et au vu de l'importance de réalisation de ce projet, un enjeu fort pour l'activité de l'ESMS, du temps imparti, de la charge d'activités du pôle RH lors du transfert, il vous est demandé de pouvoir

## DELIBERATION

recruter un chargé de projet SIRH de catégorie A au grade d'attaché ou ingénieur pour une durée de 12 mois prolongeable en fonction de l'avancée de montée en charge des différents modules .  
En parallèle de cette création de poste, le poste de responsable attractivité et parcours ne sera pas pourvu et proposé à la suppression lors d'un futur CST.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- **VALIDER** la création du contrat de projet du chargé de mission SIRH pour une durée de 12 mois à minima prolongeable de 6 mois, en fonction de l'avancement du projet.
- **AUTORISER** le recrutement sur un grade d'attaché ou d'ingénieur.
- **PRENDRE ACTE** que les crédits ont été inscrits au budget 2026.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

**Mme Dominique TALADUN CHAUVEL**

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_093-DE



Jeudi 30 Avril 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS.

### Etaient présents :

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Veronique PREVELLE, Madame Béatrice BUREY, Monsieur Francis ALABERT

### Absents avec pouvoirs :

Monsieur Franck PILORGET donne pouvoir à Madame Jessica DEMARAIS, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Madame Dominique TALADUN CHAUVEL

### Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative; Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

## **CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES - RÉFÉRENT SANTÉ ET ACCUEIL INCLUSIF**

Vu le décret n°2021-1131 du 30 août 2021, relatif aux établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE),

Vu l'article R2324-39 du code de la santé qui rend obligatoire de recourir à un Référent « Santé en Accueil Inclusif » (RSAI) et encadre ses missions pour la mise en œuvre des dispositions relatives à l'accompagnement en santé du jeune enfant.

Vu l'article R2324-46 du code de la santé qui énonce la taille des EAJE : Le MAC la capucine étant qualifié en très grande crèche.

Vu l'article R2324-46-1 du code de la santé qui précise le temps de travail du directeur de l'EAJE par taille de structure : 1 équivalent temps plein pour les très grandes crèches.

Vu l'article R2324-46-2 du code de la santé qui impose au le gestionnaire de l'EAJE respecte les durées minimales d'intervention suivantes : 50 heures annuelles, dont 10 heures par trimestre, complétées par 10 heures annuelles par tranche supplémentaire de 20 enfants, d'intervention du RSAI et 0.40 équivalent temps plein, complété par 0.10 équivalent temps plein par tranche complète supplémentaire de 20 places, de professionnels mentionnés à l'Article R2324-40 du code de la santé.

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_093-DE



Considérant que les services de PMI, chargés du service agrément et des EAJE, précisent que la directrice, puéricultrice, ne peut pas cumuler le poste de RSAI avec son poste de directrice,

Considérant que la fonction de RSAI peut être exercée soit par un médecin possédant une spécialisation, une qualification ou une expérience en matière du jeune enfant soit une infirmière puéricultrice ou un infirmière DE disposant d'un diplôme universitaire en matière de santé du jeune enfant ou une expérience minimale de trois ans auprès du jeune enfant,

Considérant qu'aucun personnel qualifié pour cette fonction n'est été identifié au sein du CCAS,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

Approuver le contrat de prestation de services du Cabinet des RSAI, en annexe.

Approuver le devis du Cabinet des RSAI, en annexe.

Autoriser Madame la Présidente du CCAS d'YVETOT, à signer ladite convention.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

**Mme Dominique TALADUN CHAUVEL**

## DELIBERATION

Jeudi 30 Avril 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Veronique PREVELLE, Madame Béatrice BUREY, Monsieur Francis ALABERT

Absents avec pouvoirs :

Monsieur Franck PILORGET donne pouvoir à Madame Jessica DEMARAIS, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Madame Dominique TALADUN CHAUVEL

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative; Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

### CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MEDIATHEQUE

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Vu les objectifs visés de la convention de partenariat entre la CCYN et le CCAS,

Considérant que le Multi Accueil Collectif la capucine doit veiller au bon développement psychomoteur des jeunes enfants,

Considérant que le Multi Accueil Collectif la capucine s'inscrit dans un projet d'éveil des jeunes enfants,


Nous proposons de poursuivre le projet d'éveil avec la médiathèque

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

Approuver la convention de partenariat entre la CCYN (médiathèque) et le CCAS (multi accueil la capucine).

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
Reçu en préfecture le 07/05/2026  
Publié le   
ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_094-DE

Autoriser la Présidente à signer ladite convention.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

**Mme Dominique TALADUN CHAUVEL**

## DELIBERATION

Jeudi 30 Avril 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS.

### Etaient présents :

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Veronique PREVELLE, Madame Béatrice BUREY, Monsieur Francis ALABERT

### Absents avec pouvoirs :

Monsieur Franck PILORGET donne pouvoir à Madame Jessica DEMARAIS, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Madame Dominique TALADUN CHAUVEL

### Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative; Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

## CONVENTION GLOBALE LOCATION DES LOCAUX DU CENTRE SOCIOCULTUREL SAINT EXUPERY

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) ;


Vu la délibération du conseil d'administration en date du 5 mai 2025 fixant la tarification des salles pour l'année 2025

Le Centre Socioculturel Saint Exupéry a la possibilité de louer ses salles, sa cuisine et un bureau en fonction des disponibilités des salles.

Afin de s'adapter aux partenaires, 4 types de conventions sont proposés :

Conventions	Entités	Conditions de tarifications
Convention de type 1	Partenaires et Associations locales : AID 76, CSAPA, Hôpital de jour, MJC, Les Nids...	Occupations jusqu'à 10 fois/an (tarif préférentiel : en fonction des tarifs délibérés en CA) : <ul style="list-style-type: none"><li>- les 3 premières réservations à titre gracieux</li><li>- de 4 à 6 = coût de la vacation pour 4 heures</li><li>- de 7 à 10 = coût de la vacation pour une</li></ul>

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026	
Reçu en préfecture le 07/05/2026	
Publié le	
ID : 076-267600617-20260430-2026_04_30_091-DE	

		journée Occupations hebdomadaires : tarif journalier en vacation de 4h
Convention de type 2	Centres de formation dans le champ du social, de l'animation : IFEN, CLIPS, IDS, CROIX ROUGE...	Tarif en vigueur défini par délibération du CA, applicable à 50% à partir de la 6 <sup>ème</sup> occupation de locaux (annuelle) Excepté les cuisines : pas d'exonération
Convention de type 3	Associations médico-sociales extérieures ou prestataires : JLO, Cap Emploi, MECS les Marronniers...	Tarif en vigueur de la délibération du CA
Convention de type 4	- Collectivités locales - Associations à but social seulement celles définies ci-dessous (projet en partenariat) : Alcoolique Anonyme, Fédérations des centres sociaux, PRH76, Emergence-s	Gratuité de l'utilisation des locaux

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- Approuver les modalités de tarification énoncés *supra*.
- Approuver les conventions types en annexe,
- autoriser sa présidente à signer les différentes conventions à intervenir avec les différents partenaires cités en annexe.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

**Mme Dominique TALADUN CHAUVEL**

## DELIBERATION

Jeudi 30 Avril 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Veronique PREVELLE, Madame Béatrice BUREY, Monsieur Francis ALABERT

Absents avec pouvoirs :

Monsieur Franck PILORGET donne pouvoir à Madame Jessica DEMARAIS, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Madame Dominique TALADUN CHAUVEL

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative; Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

### CONVENTION LOCATION SALLE CENTRE SOCIOCULTUREL SAINT EXUPERY AUPRES DE CAP EMPLOI

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Vu le code général de la propriété des personnes publiques (CG3P)

Vu la délibération du mardi 20 mai 2025 déterminant les tarifs de location de salle à partir de juin 2025

Une demande de location de bureau a été formulée par Cap Emploi 27 dans le cadre d'entretien en direction de public en réinsertion professionnelle habitant Yvetot. Le bureau sera occupée le vendredi 3 avril entre 8h30 et 15h30 avec un coût de location d'un montant de 18€, la vacation de 4h.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- autoriser sa Présidente à signer la convention avec Cap emploi 27, fixant les modalités de ce partenariat.

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le



ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_089-DE

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

**Mme Dominique TALADUN CHAUVEL**

## DELIBERATION

Jeudi 30 Avril 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Veronique PREVELLE, Madame Béatrice BUREY, Monsieur Francis ALABERT

Absents avec pouvoirs :

Monsieur Franck PILORGET donne pouvoir à Madame Jessica DEMARAIS, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Madame Dominique TALADUN CHAUVEL

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative; Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

### CONVENTION LOCATION SALLE CENTRE SOCIOCULTUREL SAINT EXUPERY AUPRES DE L'APPE

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Vu le code général de la propriété des personnes publiques (CG3P)


Vu la délibération du mardi 20 mai 2025 déterminant les tarifs de location de salle à partir de juin 2025

Une demande de location de salle pour une formation auprès des agents du Département a été formulée par l'APPE. La salle sera occupée l 7 Avril, 11 Mai et 30 Novembre 2026 de 9h00 à 16h30 selon le tarif en vigueur, 68,00€ la vacation de 4 heures soit 136€ la journée. Les tarifs pourront être modifiés durant l'année lors du Conseil d'Administration, le locataire sera alors notifié par courrier avec la nouvelle tarification).

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
Reçu en préfecture le 07/05/2026  
Publié le   
ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_090-DE

- autoriser sa Présidente à signer la convention avec l'APPE, fixant les modalités de ce partenariat.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

**Mme Dominique TALADUN CHAUVEL**

## DELIBERATION

Jeudi 30 Avril 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS.

### Etaient présents :

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Veronique PREVELLE, Madame Béatrice BUREY, Monsieur Francis ALABERT

### Absents avec pouvoirs :

Monsieur Franck PILORGET donne pouvoir à Madame Jessica DEMARAIS, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Madame Dominique TALADUN CHAUVEL

### Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative; Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

## **CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC L'ATELIER DE JOUR**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

L'Atelier de jour souhaite développer son partenariat au travers de nouvelles conventions. Les conventions de partenariat favorisent l'ouverture sur l'extérieur et l'inclusion dans la cité.

A travers leurs savoirs faire techniques et relationnels, les intervenants extérieurs permettent aux adultes de s'épanouir dans leurs activités.

### **Convention de partenariat entre C.A.J. « La Clérette » et l'Atelier de Jour « Espace Mosaïque »**

Suite à une rencontre au printemps 2024 autour du « sport en milieu rural » à Duclair, des professionnelles et des personnes accompagnées du C.A.J. « La Clérette » et l'Atelier de Jour « Espace Mosaïque » se sont accordées pour développer des rencontres et mettre en place des temps d'échanges et de partages. Des perspectives sont en cours pour pérenniser l'échange et le partage. Les activités s'inscrivent dans le cadre du développement de réseau de partenaires entre le C.A.J. « La Clérette » et l'AJ « Espace Mosaïque ».

### **Convention de partenariat entre Sandra PARIS BLOCHET et l'Atelier de Jour « Espace Mosaïque »**

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_087-DE



Cette convention concerne l'atelier du jour d'Yvetot et Sandra PARIS BLOCHET pour la participation des personnes accueillies dans des actions de bénévoles liées au comité FALC inhérent au secteur adulte du pôle handicap du CCAS d'Yvetot. Mme Sandra PARIS BLOCHET ayant découvert le comité FALC du secteur adulte lors d'une mission de six mois au secteur enfant du pôle handicap, elle a souhaité mettre en avant ce comité FALC au travers son auto entreprise pour valider des documents. En s'inscrivant dans une action bénévole, collective du comité FALC, les adultes accueillis à l'AJ s'engagent dans une démarche participative au cours de laquelle chacun a la possibilité de s'exprimer en fonction de ses compétences et capacités et de pouvoir apporter son implication dans la validation de documents adaptés. Cela favorisant l'estime de soi et la notion de responsabilité.

### **Convention de partenariat entre l'EHPAD d'Yvetot et l'Atelier de Jour « Espace Mosaïque »**

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre l'AJ/FH et l'EHPAD afin de favoriser les échanges entre les résidents et personnes accompagnées de chaque entité et l'interconnaissance entre les professionnels de chaque entité.

Ce partenariat a pour objectif d'organiser des rencontres, du partage, de l'interconnaissance et de la pair-aidance entre les résidents/personnes accompagnées et également pour les professionnels dans une fluidité de parcours et d'accompagnement et de connaissance du travail de chacun.

### **Convention de partenariat entre la Médiathèque et l'Atelier de Jour « Espace Mosaïque »**

Dans le cadre du projet d'établissement sont mentionnés les pôles d'activités de l'Atelier de Jour. Un pôle d'activité définit notamment l'ouverture et l'éveil à la culture. Vecteur d'inclusion et de découverte, la culture permet le développement de rencontres, de partages, d'échanges autour de productions artistiques dont les adultes de l'Atelier de Jour sont friands pour donner leurs avis et leurs sentiments.


Le projet s'intègre notamment dans les missions de la Médiathèque de développement de partages culturels en direction d'un public en situation de handicap, avec l'appui de partenariats socioculturels.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- Autorise la Présidente du C.C.A.S. d'Yvetot à signer les conventions de partenariat citées dans l'exposé de la délibération et en annexe.

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
Reçu en préfecture le 07/05/2026  
Publié le   
ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_087-DE

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

**Mme Dominique TALADUN CHAUVEL**

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_092-DE



Jeudi 30 Avril 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS.

### Etaient présents :

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Veronique PREVELLE, Madame Béatrice BUREY, Monsieur Francis ALABERT

### Absents avec pouvoirs :

Monsieur Franck PILORGET donne pouvoir à Madame Jessica DEMARAIS, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Madame Dominique TALADUN CHAUVEL

### Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative; Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

## CONVENTION PRET DE VEHICULE DU CENTRE SOCIOCULTUREL A L'ASSOCIATION HOCKEY CLUB CAUCHOIS

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Dans le cadre des activités de l'Association Hockey Club Cauchois et de notre partenariat, une demande de prêt du véhicule Trafic Renault 748 AAA 76 et du véhicule Lodgi Renault ES 480 JF auprès du centre socioculturel Saint Exupéry pourra être formulée pour l'accompagnement des publics encadrés lors de manifestations sportives.


Les véhicules seront prêtés du entre le 28 juin et le 31 juillet 2026 en fonction d'un planning établi et n'empêchant pas nos activités de fonctionner.

Une compensation financière à hauteur de 0,37€ du km sera demandée. Les frais de carburant restent entièrement à la charge de l'emprunteur, qui s'engage à faire le plein avant la restitution du véhicule.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
Reçu en préfecture le 07/05/2026  
Publié le   
ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_092-DE

- Approuver la convention citée, fixant les modalités du partenariat en annexe ;
- Autoriser Madame la Présidente à la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

**Mme Dominique TALADUN CHAUVEL**

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_083-DE



Jeudi 30 Avril 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS.

### Etaient présents :

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Veronique PREVELLE, Madame Béatrice BUREY, Monsieur Francis ALABERT

### Absents avec pouvoirs :

Monsieur Franck PILORGET donne pouvoir à Madame Jessica DEMARAIS, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Madame Dominique TALADUN CHAUVEL

### Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative; Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

## **CRÉATION DE L'EPMS D'YVETOT - TRANSFERT DES MARCHES DU CCAS A L'EPMS - AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DE L'ENSEMBLE DES AVENANTS DE TRANSFERT DES MARCHES**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.315-12, R.315-6 et R.315-19 ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2025 créant l'EPMS et approuvant ses statuts,

Le CCAS d'Yvetot et la Commune d'Yvetot ont créé au 1<sup>er</sup> octobre 2025, un établissement public médico-social communal qui a pour objet la gestion d'établissements et services sociaux et médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

Cet établissement public reprendra la gestion effective des établissements gérés actuellement par le CCAS d'Yvetot au 1<sup>er</sup> juillet 2026,

Ce transfert d'activités implique le transfert des marchés publics contribuant au fonctionnement des services et établissements qui sont transférés.

Par conséquent, il est nécessaire de procéder au transfert de l'ensemble des marchés publics actuellement en cours à l'EPMS d'Yvetot. Ce transfert sera matérialisé par un avenant de transfert qui sera signé pour chaque marché concerné avec le(s) titulaire(s) de celui-ci.

## DELIBERATION

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération reprenant les marchés en cours, toutefois ce tableau n'est pas exhaustif car des marchés seront conclus par le CCAS d'ici la date officielle du transfert au 1<sup>er</sup> juillet 2026. Ces nouveaux marchés seront également transférés à l'EPMS.

Cependant, certains marchés spécifiques ne seront pas transférables à l'EPMS, ils seront par conséquent gérés par le CCAS d'Yvetot qui procédera à une refacturation à l'EPMS des marchés concernés (marché conclus avec des centrales d'achat qui nécessiteront l'adhésion de l'EPMS à celles-ci, notamment les marchés de gaz, d'électricité...).

Par ailleurs, les contrats conclus par le CCAS seront également concernés par ce transfert à l'EPMS, par la même formalité de signature d'un avenant de transfert.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- autoriser le transfert de l'ensemble des marchés publics et contrats concernés à l'EPMS d'Yvetot,
- autoriser la signature des avenants de transfert avec les titulaires de l'ensemble des marchés publics et contrats concernés par ces transferts.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

**Mme Dominique TALADUN CHAUVEL**

## DELIBERATION

Jeudi 30 Avril 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Veronique PREVELLE, Madame Béatrice BUREY, Monsieur Francis ALABERT

Absents avec pouvoirs :

Monsieur Franck PILORGET donne pouvoir à Madame Jessica DEMARAIS, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Madame Dominique TALADUN CHAUVEL

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative; Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

### **CREATION POSTE DIRECTEUR INTERIM**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Le fonctionnement des services du pôle handicap est actuellement fortement impacté par une situation exceptionnelle à savoir le départ en disponibilité du directeur du secteur enfants et l'absence pour raison de santé du directeur du secteur adultes. Cette double vacance de postes de direction entraîne une absence de pilotage stratégique et opérationnel sur l'ensemble du pôle.

Les structures relevant du pôle handicap (secteurs enfants et adultes) nécessitent un pilotage opérationnel quotidien, une coordination des équipes pluridisciplinaires, un suivi administratif, budgétaire et réglementaire et une représentation auprès des partenaires institutionnels.

L'absence prolongée de direction expose la collectivité à des difficultés organisationnelles majeures, un risque de désorganisation des services, une dégradation de la qualité de l'accompagnement des usagers et un risque juridique dans la prise de décision.

Il est donc indispensable de mettre en place sans délai une solution de pilotage pour assurer la continuité du service public. Aussi, il est proposé, la création d'un poste temporaire de directeur par intérim du pôle handicap enfants/adultes d'une durée de 6 mois avec la modalité d'organisation du temps de travail relevant du cadre au forfait.

Ce poste aura pour missions principales d'assurer la coordination et le pilotage des deux secteurs, de garantir la continuité de fonctionnement des établissements, de sécuriser les décisions administratives et organisationnelles et de préparer la transition institutionnelle à venir.

## DELIBERATION

Les fonctions de direction d'établissements sociaux et médico-sociaux relèvent du corps des Directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social (D3S). Le recours à un directeur contractuel est possible mais strictement encadré. La personne retenue ne remplit pas l'ensemble des conditions réglementaires requises pour un recrutement en qualité de D3S contractuel. En conséquence, un recrutement direct sur un emploi de direction n'est pas juridiquement sécurisé. La validation du nouvel organigramme de l'EPMS par le Conseil d'administration après avis du CSE permettra de demander au CNG la diffusion des avis de vacances nécessaires relatifs au grade de directeur d'établissement.

Afin de concilier, les contraintes réglementaires, la nécessité d'une prise de fonction rapide et la continuité du service, il est proposé la création d'un poste d'attaché principal d'administration hospitalière temporaire.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- **AUTORISER** la création du poste d'attaché principal d'administration hospitalière pour le poste de directeur par intérim du pôle handicap.
- **PRENDRE ACTE** de l'inscription de la dépense au budget 2026.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

**Mme Dominique TALADUN CHAUVEL**

## DELIBERATION

Jeudi 30 Avril 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Veronique PREVELLE, Madame Béatrice BUREY, Monsieur Francis ALABERT

Absents avec pouvoirs :

Monsieur Franck PILORGET donne pouvoir à Madame Jessica DEMARAIS, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Madame Dominique TALADUN CHAUVEL

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative; Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

### DONATION ESAT

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

L'ESAT a reçu le 24 mars 2026, une donation à titre gracieux de Madame LARCHER Nadine.

Celle-ci donne à l'ESAT un canapé en cuir rouge ainsi que deux fauteuils également en cuire rouge.


L'ESAT souhaite accepter ce don.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

Accepter la donation du 24 mars 2026 de Madame LARCHER Nadine à l'ESAT.

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
Reçu en préfecture le 07/05/2026  
Publié le   
ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_088-DE

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

**Mme Dominique TALADUN CHAUVEL**

## DELIBERATION

Jeudi 30 Avril 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Veronique PREVELLE, Madame Béatrice BUREY, Monsieur Francis ALABERT

Absents avec pouvoirs :

Monsieur Franck PILORGET donne pouvoir à Madame Jessica DEMARAIS, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Madame Dominique TALADUN CHAUVEL

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative; Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

### **GESTION DES EFFECTIFS DANS LE CADRE DU TRANSFERT CCAS VERS EPMS**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

La collectivité a engagé un projet de transformation du Centre communal d'action sociale (CCAS) en établissement public médico-social (EPMS), avec une prise d'effet au 1er juillet 2026. Cette évolution entraîne un changement de cadre juridique et statutaire, les activités concernées relevant désormais de la fonction publique hospitalière en lieu et place de la fonction publique territoriale pour certains personnels.

Cette transformation implique le transfert des activités actuellement exercées par le CCAS vers la nouvelle structure, ainsi qu'une adaptation des ressources humaines afin de garantir la continuité et la qualité du service public. Dans ce cadre, il convient d'anticiper les situations dans lesquelles certains postes, aujourd'hui rattachés à la fonction publique territoriale et ayant vocation à suivre les activités transférées, pourraient être vacants avant le passage en EPMS.

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services, de permettre à l'établissement de disposer des moyens humains nécessaires et d'éviter l'élaboration de fiche d'impact pour le passage de la fonction publique territoriale vers la fonction publique hospitalière, il est proposé de prévoir que l'ensemble des postes relevant de la fonction publique territoriale, ayant vocation à accompagner les activités transférées et qui seraient vacants dès à présent, soient créés au sein de la fonction publique hospitalière.

## DELIBERATION

En parallèle, il est précisé que tout poste ainsi créé au sein de la fonction publique hospitalière aura vocation à être supprimé dans les effectifs de la fonction publique territoriale. À ce titre, le principe de suppression de ces postes sera soumis pour avis au comité social territorial (CST), conformément aux dispositions en vigueur.

Par ailleurs, dans le cadre du transfert des effectifs du CCAS relevant de la fonction publique territoriale vers l'EPMS, certains agents titulaires ou contractuels en contrat à durée indéterminée ont fait le choix de demeurer rattachés au CCAS, tout en étant mis à disposition de l'EPMS afin d'y exercer leurs fonctions.

Dans cette perspective, il est proposé d'acter que tout poste correspondant à un agent mis à disposition de l'EPMS, dès lors qu'il deviendra vacant, notamment en cas de mutation, de départ à la retraite ou de toute autre cause de cessation de fonctions, sera supprimé des effectifs du CCAS. Il appartiendra alors à l'EPMS, en fonction de ses besoins, de procéder à la création du poste correspondant dans ses propres effectifs relevant de la fonction publique hospitalière.

L'ensemble de ces dispositions vise à assurer une gestion cohérente et progressive des effectifs entre le CCAS et le futur établissement, tout en garantissant la continuité du service public et la sécurisation des organisations.


Les créations de postes seront réalisées dans le respect des dispositions statutaires applicables à la fonction publique hospitalière et en cohérence avec les besoins identifiés des services transférés. Elles s'inscriront dans le cadre des crédits inscrits au budget de l'établissement.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- **APPROUVER** le principe de création dès à présent, des postes relevant de la fonction publique hospitalière correspondant aux postes vacants issus de la fonction publique territoriale ayant vocation à suivre les activités transférées,
- **ACTER** le principe de suppression corrélative des postes dans les effectifs du CCAS en respectant le processus réglementaire des suppressions de postes,
- **APPROUVER** le principe de suppression automatique des postes CCAS mis à disposition de l'EPMS qui deviendraient vacants,
- **AUTORISER** la direction à mettre en œuvre l'ensemble de ces dispositions.

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
Reçu en préfecture le 07/05/2026  
Publié le   
ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_085-DE

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

**Mme Dominique TALADUN CHAUVEL**

## DELIBERATION

Jeudi 30 Avril 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Veronique PREVELLE, Madame Béatrice BUREY, Monsieur Francis ALABERT

Absents avec pouvoirs :

Monsieur Franck PILORGET donne pouvoir à Madame Jessica DEMARAIS, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Madame Dominique TALADUN CHAUVEL

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative; Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

**MARCHE DE LOCATION ET DE MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS ET IMPRIMANTE - AUTORISATION POUR LE LANCEMENT, LA PASSATION ET LA SIGNATURE DU MARCHE**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)


Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7

Le marché de location et de maintenance des photocopieurs arrive à son terme début octobre 2026. Par conséquent, il est nécessaire de renouveler celui-ci.

Ce marché concerne la location de 11 appareils multifonction pour l'ensemble des services gérés par le CCAS.

L'estimation du marché, compte tenu de la location des appareils, de la maintenance et du coût copie, est valorisée à près de 90 000 € HT. Afin de prendre en compte l'éventualité de l'ajout d'un appareil et de l'augmentation des coûts de la maintenance, il est nécessaire de mettre en œuvre un marché à procédure adaptée au-delà du seuil de 90 000 € HT.

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
Reçu en préfecture le 07/05/2026  
Publié le   
ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_082-DE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- autoriser le lancement, la passation du marché et la signature de celui-ci avec le prestataire qui sera retenu.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

**Mme Dominique TALADUN CHAUVEL**

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_081-DE



Jeudi 30 Avril 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS.

### Etaient présents :

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Veronique PREVELLE, Madame Béatrice BUREY, Monsieur Francis ALABERT

### Absents avec pouvoirs :

Monsieur Franck PILORGET donne pouvoir à Madame Jessica DEMARAIS, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Madame Dominique TALADUN CHAUVEL

### Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative; Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

## **MARCHE DE FOURNITURE DE VÉHICULES AUTOMOBILES ET UTILITAIRES - AUTORISATION POUR LE LANCEMENT, LA PASSATION ET LA SIGNATURE DU MARCHE**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Vu le code de la Commande publique et ses articles L.2123-1 et R.2123-1,

Plusieurs achats de véhicules automobiles et utilitaires sont prévus pour cette année 2026 au sein du CCAS et de ses différents établissements.

Les véhicules suivants sont prévus :

- acquisitions des véhicules suivants:
  - un véhicule utilitaire pour l'ESAT,
  
- contrat de location pour les véhicules suivants :
  - renouvellement du véhicule de la direction générale du CCAS,
  - acquisition de cinq véhicules pour le CAA Normandie,
  - renouvellement du véhicule frigorifique de la cuisine centrale.

Compte tenu du montant global estimé pour l'ensemble de ces acquisitions à la somme de 170 000 € HT (et par conséquent supérieur au seuil de 90 000 € HT, seuil de délégation donnée par le Conseil d'Administration), il est nécessaire de lancer un marché à procédure adaptée selon les articles L2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique.

## DELIBERATION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- à autoriser le lancement, la passation du marché d'acquisition de véhicules automobiles et utilitaires par une procédure adaptée et autoriser la signature des marchés avec les titulaires qui seront retenus.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

**Mme Dominique TALADUN CHAUVEL**

## DELIBERATION

Jeudi 30 Avril 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS.

### Etaient présents :

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Veronique PREVELLE, Madame Béatrice BUREY, Monsieur Francis ALABERT

### Absents avec pouvoirs :

Monsieur Franck PILORGET donne pouvoir à Madame Jessica DEMARAIS, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Madame Dominique TALADUN CHAUVEL

### Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative; Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

## VIREMENT DE CREDIT 7.5 % FONCTIONNEMENT

### Demande d'autorisation de virement de crédits entre chapitres de la section de fonctionnement (hors chapitre 012) – pour délibération au Conseil d'Administration du CCAS

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Dans le cadre de la gestion budgétaire 2026 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), il est proposé de solliciter l'autorisation du Conseil d'Administration pour procéder, si nécessaire, à des **virements de crédits entre chapitres de la section de fonctionnement, hors chapitre 012 (charges de personnel)**.

Conformément au cadre budgétaire M57, ces ajustements peuvent être réalisés dans la limite de **7,5 % des crédits ouverts à la section de fonctionnement** au budget primitif, et ont pour objectif de permettre une adaptation des crédits en cours d'exécution budgétaire, sans modifier l'enveloppe globale votée.

Ces virements interviendraient uniquement :

- dans la **limite réglementaire de 7,5 %** des crédits ouverts au budget primitif (section de fonctionnement) ;
- **hors chapitre 012** (charges de personnel) ;
- pour faire face à des besoins ponctuels ou imprévus en cours d'exercice.

Afin d'assurer la continuité et la régularité de l'exécution budgétaire, il est proposé de soumettre cette autorisation à délibération lors de la prochaine séance du Conseil d'Administration.

## DELIBERATION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

Approuver la demande d'autorisation de virement de crédits entre chapitres de la section de fonctionnement (hors chapitre 012) pour l'année 2026.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

**Mme Dominique TALADUN CHAUVEL**

## DELIBERATION

Jeudi 30 Avril 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS.

### Etaient présents :

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Veronique PREVELLE, Madame Béatrice BUREY, Monsieur Francis ALABERT

### Absents avec pouvoirs :

Monsieur Franck PILORGET donne pouvoir à Madame Jessica DEMARAIS, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Madame Dominique TALADUN CHAUVEL

### Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative; Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

## **VIREMENT DE CREDIT 7.5% SECTION INVESTISSEMENT**

### **Demande d'autorisation de virement de crédits entre chapitres de la section de fonctionnement (hors chapitre 012) – pour délibération au Conseil d'Administration du CCAS**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Dans le cadre de la gestion budgétaire 2026 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), il est proposé de solliciter l'autorisation du Conseil d'Administration afin de procéder, si nécessaire, à des virements de crédits entre chapitres de la section d'investissement.

Conformément au cadre budgétaire et comptable M57, ces ajustements peuvent être réalisés dans la limite de 7,5 % des crédits ouverts à la section d'investissement du budget primitif, et ont pour objectif de permettre une adaptation des crédits en cours d'exécution budgétaire, sans modifier l'enveloppe globale votée pour cette section.

Ces virements interviendraient uniquement :

- ⊗ dans la limite réglementaire de 7,5 % des crédits ouverts au budget primitif (section d'investissement) ;
- ⊗ entre chapitres de la section d'investissement ;
- ⊗ afin de faire face à des besoins ponctuels ou imprévus en cours d'exercice.

Afin d'assurer la continuité et la régularité de l'exécution budgétaire, il est proposé de soumettre cette autorisation à délibération lors de la prochaine séance du Conseil d'Administration du CCAS.

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le



ID : 076-267600617-20260430-2026\_04\_30\_067-DE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

Approuver la demande d'autorisation de virement de crédits entre chapitres de la section d'investissement pour l'année 2026.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

**Mme Dominique TALADUN CHAUVEL**